



au sommaire

2	EDITORIAL DU MAIRE	2
3	RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
	■ De Juillet à Décembre 2002	3-5
6	ÉCHOS DES COMMISSIONS	
	■ Urbanisme	6
	■ Administration générale	7
	■ Syndicat du Bassin de la Jouanne	7
	■ Affaires scolaires, culturelles et sociales	8
	■ Bâtiments et affaires sportives	9
	■ Voirie, environnement, espaces verts	10
11	ZOOM SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS DE LA CARIE	11-12
13	VIE DES ASSOCIATIONS	
	■ Ecole Maurice Ravel	13
	■ Amis de la Danse «Rêves d'étoiles»	14
	■ Amicale des Sapeurs-Pompiers	15
	■ Société de pêche Argentré-Bonchamp (A.A.P.P. «La Jouanne»)	16
	■ A.D.M.R.	16
	■ A.G.O.R.A.	16
	■ Amicale laïque des Écoles publiques	17
	■ «Les Babie's»	17
	■ Atelier-théâtre	18
	■ Paroisse St-Melaine en Val de Jouanne	18
	■ Comice agricole	18
	■ Club des Aînés	19
	■ Comité de Jumelage	20
	■ Familles Rurales	21-22
	■ U.S. Argentré	
	- Edito du Président & Organigramme	23
	- Section BMX et BASKET	24
	- Section FOOTBALL, CYCLOTOURISME et PÉTANQUE	25
	- Section RANDONNÉE PÉDESTRE et VOLLEY-BALL	26
	- Section TENNIS	27
	- Section TENNIS DE TABLE	28
29	INFORMATIONS DIVERSES	
	■ Gendarmerie Nationale	29
	■ S.I.A.E.P. d'Argentré-Sud	30
	■ Calendrier des Fêtes 2003	31
	■ État-civil, déchetterie, mairie, information, la poste, bibliothèque, etc...	32
	■ Différents tarifs communaux	33

Editorial

par Christian LEFORT
maire d'Argentré

Pour nous tous, 2002 aura d'abord été l'année de l'euro et aussi... du calcul mental, parce qu'on n'abandonne pas facilement le franc.



En résumé, quelle typologie de commune périurbaine Argentré souhaite-t-elle adopter ? La réponse à cette question se déclinera dans le P.L.U..

Pour Argentré, l'équipe municipale aura vécu en 2002 une année stressante, avec beaucoup d'énergie et de temps dépensés pour le projet de supérette. Je n'en dirai pas plus pour l'instant. Vous avez pu suivre son avancement à travers la presse et les résumés des réunions du conseil municipal vous le rappelleront.

2002 aura aussi été marquée par le lancement d'un grand chantier pas comme les autres, le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) qui remplace maintenant le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.).

Ce document d'urbanisme va servir de base de développement futur de la commune. Les enjeux sont très importants, qu'ils soient environnementaux et paysagés, démographiques, de liaisons, urbains, sociaux, de tourisme et loisirs ou économiques.

A partir du 21 janvier 2003, une exposition permanente, à l'intention du public, des différents plans et documents, sera installée dans la salle des mariages avec un cahier à disposition.

L'année 2003 sera une année de réflexion et de concertation pour courant 2004 arrêter définitivement le P.L.U..

Au nom de la municipalité, je vous offre mes meilleurs vœux pour cette année 2003.



Séance du 8 juillet 2002

AUTORISATION D'EXPLOITATION

Une enquête publique est ouverte suite à la demande présentée par la S.A. « les Scieries du Maine » implantée route du Mans et rue des Grands Bouessays sur la commune de Bonchamp, en vue de poursuivre ses activités liées au stockage et à la mise en œuvre de produits de préservation du bois. La commune d'Argentré se trouvant dans le périmètre de protection, donne un avis favorable, à condition que toutes les normes d'environnement soient bien respectées.

LOYER SUPÉRETTE

L'architecte de l'opération nous a communiqué le coût prévisionnel de l'opération qui, pour la commune, comprend les travaux de V.R.D. (voiries, réseaux, divers) et la construction du bâtiment pour la partie « clos-couvert ».

Le coût estimatif s'établit à environ de 550.000 € HT pour un bâtiment de 650 m² de surface de vente et 300 m² de réserves, laboratoires, bureaux, locaux sociaux.

Il est prévu de commencer les travaux de terrassement à la rentrée. Le Maire est chargé de négocier le loyer (bail ou crédit-bail) au mieux des intérêts de la commune en préservant la bonne fin de cette opération.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS DE LA SUPÉRETTE

Un marché de maîtrise d'œuvre a été contracté entre la commune d'Argentré et COBI ENGINEERING située rue Charles de Gaulle - BP 147 - 22104 DINAN pour la construction d'un magasin UTILE à Argentré.

Les aménagements extérieurs (V.R.D., voiries, réseaux, divers) représentent un lot à part. La nature du terrain oblige l'exécution des travaux de terrassement dès que possible. Par conséquent, il est proposé de ne pas attendre que le projet du bâtiment soit prêt pour dès maintenant lancer la consultation des entreprises pour ce lot.

Il est décidé de lancer l'appel d'offre ouvert et de passer le marché.

AIDE FINANCIÈRE POUR UNE CLASSE DÉCOUVERTE

Une demande de participation financière à une classe découverte en bord de mer nous est demandée pour un enfant de la commune fréquentant une Classe d'Intégration Scolaire de l'école primaire des « Pommerais-Vignes » à Laval.

La classe découverte a eu lieu du 21 au 25 octobre 2002 pour un coût de 200 €.

La ville de Laval n'aidant pas les familles d'enfants des autres communes, il est décidé d'accorder une aide de 7.93 € par jour soit au total 39.65 €, équivalant à la somme accordée pour les classes de découvertes des écoles d'Argentré.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

L'extension du dortoir de l'école maternelle publique avait été décidée au budget primitif 2002 avec l'inscription d'un montant estimé à 65.000 € TTC.

Suite à la réunion de commission d'appel d'offre du 1er juillet 2002, il est maintenant établi que cette estimation sera dépassée de 14.000 €.

FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

La loi Démocratie de Proximité prévoit entre autres, le droit à la formation pour l'ensemble des membres du conseil municipal, à raison de 18 jours pour la totalité du mandat et tous

les mandats confondus. Après avoir recenser les souhaits et besoins exprimés par tous les membres, il est décidé d'orienter les formations dans 4 directions :

- > Urbanisme, environnement, logement et cadre de vie
- > Expression et communication
- > Les finances
- > Internet, micro-informatique

Séance du 16 septembre 2002

NOUVEAUX TAUX POUR LES DROITS DE LICENCE

Les tarifs suivants sont appliqués à compter du 1er janvier 2003 :

- Pour le droit de licence sur les débits de boisson
 - 1°) Licence III : 9 €
 - 2°) Licence IV : 18 €
- Pour l'impôt sur les spectacles de 5ème catégorie : 31 €

TARIFS GARDERIE POUR L'ANNÉE 2002-2003

Comme tous les ans, il est procédé à la révision des tarifs de garderie et cantine, applicables pour l'année scolaire 2002-2003. Si les tarifs de cantine sont soumis à une augmentation encadrée (taux maximum fixé par arrêté ministériel qui est de 2,3%), les tarifs garderie sont libres. Néanmoins, il vous est proposé de pratiquer cette augmentation de 2,3% sauf pour le tarif à la journée qui passerait de 3.87 € à 5 €, soit près de + 30%. Cette majoration du tarif à la journée est motivée par :

- la mise en place d'un service amélioré sur le plan de l'animation et ce, dans de nouveaux locaux,
- la prise en compte des coûts induits par la réduction du temps de travail,
- la volonté de moins faire participer le contribuable au fonctionnement de la garderie et donc un peu plus l'usager,
- l'observation des tarifs pratiqués par nos voisins qui, même avec un prix de 5 €, nous place parmi les communes les moins chères pour l'usager.

LES NOUVEAUX TARIFS SONT LES SUIVANTS

GARDERIE	Tarif année 2001-2002	Tarif à compter du 01.01.2003
Matin ou soir	1.39 €	1.42 €
Matin et soir	2.18 €	2.23 €
Demi-journée	2.64 €	2.70 €
Journée	3.87 €	5.00 €

CANTINE	Tarif année 2001-2002	Tarif année 2002-2003
Repas enfant	2.54 €	2.60 €
Repas adulte	3.93 €	4.02 €
Repas pers. âgées	3.40 €	3.48 €
Repas préparé pour l'extérieur (fouriture seule)		
• Enfant	2.41 €	2.47 €
• Adulte	3.60 €	3.68 €

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN AU SERVICE TECHNIQUE

La mise en place des 35 heures, ainsi que l'augmentation des espaces verts, notamment dans les nouveaux lotissements, rendent indispensable la création d'un poste d'agent d'entretien au service technique, qu'il est donc décidé de créer.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le rapport de zonage d'assainissement présenté le 16 juillet 2002 indique que les habitations actuellement pourvues en assainissement individuel ne requièrent pas la mise en place d'un assainissement collectif, sauf pour les secteurs suivants : les « Gasneries », « l'Angellerie » et la « Perrière » qui constituent des «points noirs» d'un point de vue sanitaire, avec des rejets vers le milieu naturel. Aussi, il convient de tenir compte de cet aspect afin de pouvoir engager la procédure d'enquête publique relative au zonage d'assainissement, de mettre en collectif les « Gasneries », « l'Angellerie » et la « Perrière » et, de laisser en assainissement autonome les habitations des autres secteurs.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2

Le père Michel SEGRÉTAINE est affecté à la paroisse. Le 8 juillet 2002, le conseil a donné son accord de principe pour la rénovation d'un logement au 1er étage du presbytère.

Cette opération a fait l'objet d'un partenariat avec les bénévoles de la paroisse, notamment en ce qui concerne le nettoyage et la tapisserie des pièces.

Le coût global s'établit à 7.000 € TTC dont 50% est pris en charge par la paroisse.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°3

Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisation

Lors de l'établissement du budget primitif 2002, il avait été prévu 30.700 € pour l'élaboration du P.L.U.. La consultation auprès de l'atelier 8 1/2 faisait ressortir un coût de 43.340 € TTC. Les négociations ont permis d'abaisser le coût à 39.468 € TTC sans toucher à la prestation. Néanmoins, il convient de rajouter 8.800 € de dépenses supplémentaires.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE DE LA MAIRIE

Vendredi 19 juillet 2002, le Maire et le 1^{er} adjoint ont rencontré le Président du Conseil Général, Jean ARTHUIS, pour lui exposer nos difficultés concernant la réalisation de la supérette. Monsieur ARTHUIS nous a confirmé que le Conseil Général ne pouvait nous venir en aide sur cette opération. Néanmoins, l'aménagement urbain projeté à l'emplacement de l'ancienne école et du préau pourrait bénéficier d'une subvention de 25.000 € au titre de la réserve parlementaire de Mr ARTHUIS. C'est pourquoi, il est sollicité auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de 25.000 € en vue de réaliser l'aménagement de l'espace de la mairie dont le coût s'élève à 130.000 € HT.

CONTRAT TEMPS LIBRE - CRÉATION D'UN POSTE DE COORDINATEUR JEUNESSE

Compte tenu du diagnostic établi par la CAF et suite aux demandes formulées par des familles et des associations, il s'avère que les besoins d'accompagnement périscolaires et extrascolaires dus à l'augmentation de la population nécessite d'encadrer et d'occuper les jeunes et particulièrement les adolescents.

C'est pourquoi, avec les communes de Soulgé/Ouette et Louvigné, un contrat de développement des actions vers la jeunesse va être signé avec la CAF et la MSA. Ce contrat prévoit un cofinancement des actions de développement à hauteur de 60% pour CAF/MSA, la dépense restant répartie entre les 3 collectivités au prorata de la population jeune concernée.

Par ailleurs, il est décidé de créer un poste de coordinateur jeunesse sur la commune d'Argentré pour les 3 communes.

Séance du 4 novembre 2002

BESOIN DE FINANCEMENT

Dans le cadre de ses besoins de financement des investissements budgétisés, la commune a retenu la Caisse d'Épargne des Pays de la Loire pour 2 types de financement : crédit de trésorerie de 220.000 € et emprunt à long terme de 300.000 €.

VERSEMENT D'UNE AIDE

Le Secours Populaire Français a lancé un appel de solidarité et de soutien aux victimes des inondations des départements de la région sud-est de la France.

Il est décidé de verser une aide d'un montant de 400 € à prendre en subvention sur la ligne «actions humanitaires».

ACQUISITION DU CHEMIN DE « LA LOURIE »

Le lieu-dit «La Lourie» est actuellement desservi par un chemin privé conduisant à une exploitation agricole.

Il est décidé d'intégrer cet accès dans le domaine communal pour en permettre l'aménagement après cession gratuite par le propriétaire actuel.

ACQUISITION FONCIÈRE EVERLÉ

Dans le cadre de l'opération supérette, il est nécessaire d'acquérir les jardins situés chemin du Verger dont 2 appartiennent à la famille EVERLÉ, l'un de 195 m² et l'autre de 167 m², respectivement estimés à 2.425 € et 2.087 €.

M. & Mme EVERLÉ sont disposés à céder ces terrains à la commune sous réserve de retrouver la propriété d'un terrain d'environ 200 m² pour permettre à Monsieur EVERLÉ de continuer à cultiver un jardin.

Par ailleurs, dans le «Chemin du Fournil» (à l'arrière de la rue de Beausoleil), la famille BEAUDUCÉL dispose d'un terrain de 188 m² à usage de jardin qui n'est plus cultivé. Sollicitée, la famille BEAUDUCÉL accepte de vendre ce terrain à Monsieur EVERLÉ.

Par ailleurs, Mme EVERLÉ est propriétaire d'un terrain, «Le Noe du Petit Choiseau» d'une surface de 3.154 m² (situé près du Pré Maugé) en zone Nah et, Madame EVERLÉ est disposée à céder ce terrain à la commune.

Il est décidé :

- 1°) l'acquisition des 2 jardins au prix de 4.525 € soit 12.50 € / m² (estimation des Domaines : 4.512 €).
- 2°) la prise en charge par la commune des frais d'acquisition du terrain BEAUDUCÉL par Monsieur EVERLÉ, négocié sur la même base de 12.50 € / m².
- 3°) l'acquisition du terrain de 3.154 m² au prix de 2.30 € /m² soit 7.254 € au niveau de l'estimation des Domaines.

ACQUISITION FONCIÈRE CHARLOUX

Dans le cadre de l'opération supérette, nous avons besoin d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée AC 72 d'une surface de 117 m² sur lequel est implanté un garage.

Il avait été imaginé d'échanger cette propriété contre le garage, propriété de la commune, situé rue du Maine.

Malgré quelques travaux sur ce garage (suppression des sanitaires publics à l'arrière, cloison supprimée, remise en état de la porte coulissante, révision de la toiture, etc...), cet échange n'a pas été accepté par M. & Mme CHARLOUX qui, comprenant les préoccupations de la commune sur cette opération supérette, acceptent néanmoins de céder le terrain autour de leur garage avec un droit de passage pour accéder à la porte arrière de ce garage.

Cette solution est difficilement envisageable, puisqu'elle compromet la voie d'accès au parking et à la station service. Il est projeté de construire un garage en échange de la propriété CHARLOUX (estimée par les Domaines à 6.300 €), en se limitant à un bâtiment simple, sans eau ni électricité.

AVENANT SUR LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS DE LA SUPÉRETTE

Un marché a été signé le 23 septembre dernier avec EUROVIA ATLANTIQUE pour la viabilisation d'un terrain en vue de la construction d'une supérette sur Argentré. Le montant de ce marché est de 100.977,10 € HT.

Afin de permettre la construction d'un bâtiment plus important, il est nécessaire d'augmenter la surface de la plate-forme à aménager et élargir les travaux aux jardins contigus pour réaliser des places de stationnement supplémentaires. Il est donc nécessaire de prendre un avenant au marché d'un montant de 23.176,66 € HT. Le montant total du marché s'élevant donc à 124.153,76 € HT. Il est décidé d'approuver cet avenant au marché. Il faut rappeler que l'architecte avait estimé les travaux à 260.000 €.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Lors de la prescription de l'étude du P.L.U. (délibération du 25 mars 2002) les modalités de concertation étaient définies ainsi :

- réunion publique de présentation de la démarche d'étude du P.L.U.
- réunion publique de présentation du projet de P.L.U. proposé par la commune à l'enquête publique
- exposition des documents graphiques sur le P.L.U. en mairie
- mise à disposition du public à la mairie d'un cahier permettant à chacun d'exprimer ses idées.

L'atelier 8 1/2 chargé de l'étude suggère des modalités de concertation mieux adaptées. Après examen, la commission urbanisme propose de modifier la délibération du 27 mars 2002 et définir ainsi les modalités de concertations suivantes :

- réunion publique de présentation de la démarche d'étude du P.L.U., du diagnostic et des enjeux
- réunion publique de présentation du projet d'aménagement et de développement durable avant l'arrêt du projet par le conseil municipal
- exposition permanente et évolutive des documents graphiques commentés sur le diagnostic, les enjeux et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en mairie
- mise à disposition du public à la mairie d'un cahier permettant à chacun d'exprimer ses idées.

Ce nouveau mode de concertation est adopté.

Séance du 2 décembre 2002

DOSSIER SUPÉRETTE

Comme suite aux discussions engagées avec un candidat exploitant de la supérette sous l'enseigne Utile et permettre

de déposer le dossier à la Commission Départementale d'Équipements Commerciaux (CDEC), il manque l'engagement par délibération de mettre le terrain et le bâtiment à disposition du preneur.

En conséquence, il est décidé de mettre à disposition de la société ARGENDIS, représentée par M et Mme PITON, les terrains situés derrière la mairie d'une superficie totale de 4636 m², ainsi que le bâtiment clos-couvert qui y sera construit sous forme de bail ou crédit-bail.

MODIFICATIF DU RÈGLEMENT DU LOTISSEMENT "LES TERRASSES"

Le lotissement "Les Terrasses" a été approuvé par un arrêté municipal en date du 10 juin 1998 et la vente des lots a été autorisée par un arrêté du 13 octobre 1998.

Le propriétaire de la parcelle n°2 souhaite la division du lot en 3 parties, avec possibilité d'une construction individuelle à vocation habitat sur chacun des lots créés.

Il est décidé de valider ces propositions.

SUBVENTION ÉCOLE J.-Y. COUSTEAU

Comme suite à la demande formulée au conseil d'école du 03.05.2002, il a été décidé de participer à l'acquisition de "jeux de société pour occuper au mieux les élèves lors des récréations par temps de pluie" à hauteur de 300 €.

ACQUISITION FONCIÈRE RABBÉ ET RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

M et Mme RABBÉ ont décidé de vendre le terrain de 674 m² situé à l'angle de la rue des Bossards et de la rue de Beausoleil. Ce terrain constructible présente certains intérêts :

- > amélioration de l'accès au cimetière,
- > parkings,
- > désenclavement de l'immeuble LONGUÈVRE contigue pour y réaliser 6 logements sociaux.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opération supérette, nous avons besoin d'acquérir les 3 jardins situés chemin du Verger dont l'un appartient à M et Mme RABBÉ Yves.

Après négociations, M et Mme RABBÉ consentent à vendre leurs 2 propriétés au prix global de 20.000 €.

Il est décidé :

- 1) - d'acquérir le terrain situé chemin du Verger au prix de 3192 €.
- 2) - d'approuver la programmation de 6 appartements sociaux dans l'immeuble LONGUÈVRE contigue au terrain RABBÉ dans le cas d'une étude de faisabilité positive.
- 3) - d'acquérir le terrain cadastré AC 96 au prix de 16.808 € en cas d'impossibilité à réaliser le programme de logements sociaux.
- 4) - en cas de concrétisation de ce programme immobilier, de laisser l'opérateur de logements sociaux acquérir le-dit terrain mais de prendre en charge les travaux d'aménagements. Ultérieurement, ce terrain sera rétrocédé à la commune.
- 5) - de signer une convention prévoyant le rachat dudit terrain, dans le cas où l'opération immobilière s'avérerait impossible après acquisition initiale par l'opérateur de logements sociaux, et ce, au prix d'achat + frais d'acte.

commission urbanisme



Le P.L.U. : Plan Local d'Urbanisme

La première séance de travail du 10 décembre, inaugure un long travail de réflexion qui va se prolonger sans doute au-delà de 2003.

Avec l'aide de l'Atelier 8 1/2, cabinet d'urbanisme avec qui nous travaillons depuis 12 ans, nous allons devoir nous projeter dans l'avenir afin d'élaborer notre PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE à moyen terme (15-20 ans). Ce terme officialisé par la nouvelle loi dit "SRU" (Solidarité, Renouvellement Urbain) de décembre 2000 montre bien toute l'importance d'imaginer notre développement de façon globale, tout en préservant notre environnement.

Au terme de cette démarche de réflexion qui démarre actuellement par un diagnostic de la situation actuelle, le PLU remplacera le Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé en 1987.

Une exposition des synthèses des réflexions sera mise en place en fonction de leur avancement et un cahier sera disponible en mairie pour permettre au public d'exprimer ses idées sur le développement de notre commune; 2 réunions publiques sont également prévues.

Les lotissements

Les constructions se multiplient sur le lotissement privé de la «**Cardinière**», où les 23 parcelles sont toutes vendues, ou au moins réservées pour les dernières.

«**Le Haut des Faluères**» prend progressivement son image définitive, il ne reste que 2 parcelles à vendre sur les 44, nous pensons terminer les aménagements des espaces publics au printemps prochain.

«**Les Terrasses**» commencent également à prendre forme, sur les 10 parcelles individuelles, il n'en reste qu'une. Dans la partie supérieure, la parcelle de 1250 m² avait été achetée par un promoteur pour y construire 4 maisons de ville, finalement, elle va maintenant se transformer en 3 parcelles, libres de constructeur. Avis aux amateurs...

La commercialisation de ce lotissement, un peu «hors normes» s'effectue plus lentement.

Peut-être que son caractère particulier a fait peur aux constructeurs de maison individuelles pour proposer des projets à leurs clients sur ces terrains ? Et pourtant, les 7 maisons déjà construites montrent qu'il fait sûrement bon vivre dans ce petit quartier plein sud situé à 100m de la place de l'église.

Avec ces dernières opérations, mais également, auparavant «**Les Marzelles**», nous avons, je pense, démontré notre capacité à créer des quartiers de grande qualité à un prix très raisonnable par rapport à ce qui se pratique autour.

C'est pourquoi, nous voulons, à chaque fois que cela est possible, continuer à étudier nous même les lotissements. Pour cela, nous négocions actuellement les acquisitions sur les secteurs destinés à l'urbanisation.

Augmenter la population, cela nous amène des besoins supplémentaires ou nouveaux.

Un comité de pilotage pour les équipements sportifs, composé des responsables de sections sportives et des représentants du conseil municipal, travaille depuis plusieurs mois sur les nouveaux équipements nécessaires mais également sur la modernisation de ceux existants.

Le projet de 4 nouveaux vestiaires de foot, à proximité des tribunes, en remplacement des anciens, prévus d'être démolis, se poursuit normalement.

L'autre projet mené en parallèle avec Monsieur Gohier, architecte, consistant à ajouter 2 vestiaires supplémentaires près des salles de sport et une salle de convivialité de 130 m² avec vue sur les 3 salles existantes, à l'étage, rencontre quelque difficultés techniques, intégration avec les parties existantes, réglementation de sécurité et accessibilité handicapés notamment, mais ces difficultés sont en passe d'être surmontées. Les travaux de construction devraient pouvoir démarrer l'été prochain.

Le jardin public

Nous avons inscrit au budget l'aménagement du jardin public prévu au sud du presbytère, mais surtout en prévision de la transformation de celui-ci en mairie.

La nécessité de réaménager en même temps les rues périphériques, dont certaines sont en mauvais état, tout en intégrant de nouvelles possibilités de stationnement, toujours en prévision de la future destination du presbytère, a demandé de légères adaptations au projet, mais surtout conduit à des dépenses plus élevées. Nous réfléchissons actuellement aux conditions financières, mais une chose est sûre, le projet se fera, fidèle à l'image voulue initialement.

L'autoroute fait du bruit

Oui, de plus en plus et c'est logique, dans la mesure où le trafic est aujourd'hui de 20 000 véhicules par jour en moyenne contre 7 000 à sa création en 1980.

Nous en avons fait part à Cofiroute. Ils ont accepté de procéder à des mesures de bruit sur quelques habitations les plus exposées, mais n'ont rien promis d'autre, nous rappelant que la réglementation, si elle est très contraignante pour les nouvelles autoroutes impose beaucoup moins de choses pour celles existantes.

A. MARSOLLIER

commission administration générale



Transport scolaire

Le nombre d'enfants de l'école maternelle publique a augmenté (de 55 enfants à 77). En partenariat avec l'Association A.G.O.R.A., la commission a décidé d'organiser deux rotations de transport depuis le 04 novembre 2002. Une première rotation pour les plus petits (2 à 3 ans) et une deuxième pour les plus grands (4 à 5 ans).

Résultats :

- Meilleure organisation pour les enfants (moins bousculés)
- Les ATSEM ont plus de temps pour les emmener aux toilettes, mettre les manteaux, laver les mains.

Le coût total de deux rotations pour le transport par an s'élève à 7 066.18 Euros TTC (soit une augmentation de 848.41 Euros par rapport à une seule rotation).

Pour information, le coût du transport par an, de la garderie pour aller à l'école le matin, et de l'école à la garderie le soir, s'élève à 2 342.61 Euros TTC.

Projet d'emplois

Pour tenir compte de besoins nouveaux dans les services suivants :

- au restaurant scolaire, il manque une personne de 11h50 à 13h,
- à l'école, à temps partiel, de 13h30 à 17h (*demande du Directeur de l'école maternelle, car les effectifs ont augmenté*).

Il est décidé de recruter une personne en contrat aidé (CEC). Par ailleurs, au service Administratif de la Mairie, Mme Edith MORIN a trouvé un emploi à Entrammes pour se rapprocher de son domicile. Mme MORIN bénéficiant aussi d'un contrat aidé (CEC), son remplacement va être assuré dans les mêmes conditions.

Compte rendu de la DSV

(Direction des Services Vétérinaires)

- Le rapport d'analyse du laboratoire des services vétérinaires, nettoyage et désinfection du matériel est FAVORABLE.
- Les locaux et l'équipement sont dans l'ensemble propres et biens entretenus. Les différents contrôles et autocontrôles sont réalisés.
- Une formation obligatoire du personnel sera programmée en 2003.
- La législation en vigueur pour la restauration scolaire de la commune est respectée.

Matériel restaurant scolaire

-> Certains matériels du restaurant scolaire étaient défectueux et d'autres n'étaient plus aux normes de sécurité : bloc moteur-fouet, hachoir à viande, coupe-légumes, batteur cuve, four mixte (*ancienneté du matériel 25 ans*). Il a été décidé de le renouveler.

-> Suite à la nouvelle installation du restaurant scolaire pour les enfants des maternelle publique et privée (*2 rue de la Vallée*), il a fallu acheter le matériel suivant : chariot, four micro-ondes, frigidaire, 3 petites tables, 24 chaises et une table armoire-chauffante.

C. TERRIER

Syndicat du Bassin de la Jouanne

En 5 parutions successives, nous allons publier le cahier des charges des travaux du Syndicat du Bassin de la Jouanne.

L'intervention technique et financière du syndicat de bassin est conditionnée par 2 critères nécessaires : l'intérêt général et l'intérêt hydraulique.

RAPPEL DE RÉGLEMENTATION

Les cours d'eau du syndicat (y compris la rivière principale) sont classés non domaniaux, c'est-à-dire que leurs lits appartiennent aux propriétaires des deux rives (article 98 du code rural).

L'article 114 du même code précise que «le propriétaire riverain est tenu à curage régulier pour rétablir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelles, à l'entretien de la rive par élagage et recépage de la végétation arborée et à l'enlèvement des embâcles et débris, flottants ou non, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne

tenue des berges et de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques». Ces travaux doivent respecter les dispositions de la loi sur l'eau 92-3 du 03-01-92.

La protection contre les inondations des propriétés voisines des cours d'eau, en vertu des articles 33 et 34 de la loi du 16-09-1807, incombe aux propriétaires riverains intéressés et ne relève donc pas de la responsabilité du syndicat.

La police des eaux, service de l'État est chargée de la conservation et de la police des cours d'eau non domaniaux (M^{me} GUIGNARD, DDAF 02 43 49 67 61).

Le syndicat de bassin a été autorisé par enquête publique, à sa création, à réaliser des travaux d'intérêt général ou d'urgence et ainsi à se substituer aux riverains dans leurs obligations définies dans l'article 114. Il s'agit d'une possibilité et non d'une obligation.

Quand il intervient sur des propriétés privées, le syndicat doit systématiquement obtenir au préalable l'accord des riverains sur la nature et les modalités des travaux ainsi que l'autorisation de passage.

Le syndicat écrit en fin d'année à toutes les communes adhérentes afin de connaître leurs besoins en travaux pour l'année suivante. Les travaux retenus dans la limite du budget voté, doivent correspondre aux critères définis dans le présent cahier des charges. Les cas litigieux sont tranchés après une visite sur place. Les courriers reçus directement de privés sont renvoyés à la commune concernée afin que les élus décident s'ils veulent transférer ou non, la demande au syndicat.

Les travaux ne sont jamais pris en charge après réalisation par un tiers, ils doivent obligatoirement faire l'objet d'un accord préalable.

Les aménagements touristiques et piscicoles ne sont pas pris en compte.

La vie de la commission durant ces six derniers mois s'est penchée plus particulièrement sur les dossiers du Contrat Temps libre, du projet de bibliothèque et du conseil municipal des enfants.

Le Contrat Temps Libre

C'est un contrat de partenariat entre les municipalités, la CAF et la MSA. Il permet l'aide au financement pour le développement des actions d'animation envers la jeunesse pour toutes les périodes hors temps scolaire.

Afin de permettre une optimisation des aides apportées et au souhait émis par les organismes financeurs CAF et MSA, Argentré s'est associé avec les communes voisines de Louvigné et Soulgé/Ouette qui vont également participer à la réalisation de ce contrat.

Après deux années de concertation et de réflexion avec les associations et les écoles, les communes ont décidé la concrétisation de ce contrat dont la signature a eu lieu le 13 décembre 2002 en mairie d'Argentré.

Les objectifs de développement retenus dans le contrat de 3 ans ont été définis avec les associations. Les actions porteront sur le développement des Centres de loisirs avec possibilité d'extension sur les petites vacances, des camps d'adolescents, de la section jeunes de l'atelier-théâtre, de la garderie, des foyers des jeunes, et des animations non sportives de tous les temps périscolaire qui restent à mettre en place suivant les besoins des populations concernées.

Pour mettre en application ces objectifs de développement des actions envers la jeunesse que se sont fixés tous les partenaires, les communes ont décidé de recruter un **Animateur Coordination Jeunesse** qui sera chargé de développer et faire vivre ce contrat en collaboration avec les associations et les communes.

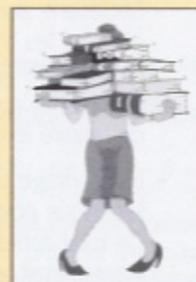
Projet Bibliothèque Municipale

Dans le domaine de la lecture et de la culture, la commune d'Argentré s'est efforcée de développer les bibliothèques dans les écoles. Pour le public adulte et étudiant, le dépôt bibliothèque de prêt de la Mayenne dans les locaux actuels de la mairie ne peut offrir les services nécessaires, tant par l'exiguïté de la surface de rayonnage que dans le choix des ouvrages proposés.

La commission envisage donc de lancer un projet d'ouverture d'une bibliothèque municipale. Le choix du local, une ancienne classe de l'école maternelle, avec un aménagement minimum est un objectif qui correspond à nos moyens.

Si l'aménagement des locaux est une solution facile à mettre en œuvre, la commission souhaite mettre en place une structure, type associative, pour faire fonctionner cette bibliothèque, comme cela se fait dans des communes voisines.

La commission désire s'associer avec un réseau de bénévoles : c'est pourquoi il est fait appel aux personnes aimant la lecture et désirant participer au fonctionnement de cette activité. Une liste est ouverte en mairie pour regrouper les candidatures. Les agents de la BDP départementale nous assurent de leur soutien technique, de fournir les informations et de former des bénévoles. Argentréens, nous comptons sur vous, inscrivez-vous, le nombre de participant n'est pas limité.



Echo du Conseil Municipal d'Enfants

19 enfants participent régulièrement aux travaux du Conseil Municipal Enfants Jeunes. Les projets ne manquent pas. Tout d'abord, un concours d'illuminations et décorations de Noël dans les quartiers qui se fera le 18 décembre. L'aménagement d'un Skate Park est aussi envisagé ainsi qu'une animation de déguisement en organisant un Carnaval au printemps.

J.-L. DUCHÊNE

commission **bâtiments affaires sportives**



Parmi les travaux les plus significatifs réalisés ce semestre, je retiendrai :

- l'installation d'une ventilation mécanique dans les sanitaires de la cantine située au-dessous de la salle des fêtes (en août par la société argentréenne AMDL). Coût de l'opération : 5 840 €.
- La réfection de tous les pare-soleil de la façade sud de l'école élémentaire Jacques-Yves Cousteau au rez-de-chaussée (durant les vacances scolaires d'août par la société lavalloise JDSA). Coût de l'opération 2 100 €. Il s'agissait là de remplacer une protection contre le soleil constituée de lames dégradées (vent, ballons) par un système de stores plus pérenne.
- La toiture du presbytère (future mairie) est refaite à neuf (en septembre, travaux réalisés par l'entreprise la moins disante, Charpente Couverture Mayennaise du Bourgneuf pour un coût de 23 140 €).
- La rénovation au premier étage du presbytère d'un logement pour un second prêtre. Deux entreprises (BLOT d'Argentré pour la peinture et COLLARD de St-Cénére pour l'électricité et la plomberie) ont effectué les travaux pour 3540 € à la charge de la municipalité (autant à la charge de la paroisse). L'intervention de bénévoles de la paroisse a permis de réduire le coût de la réhabilitation.
- Le montage par les services municipaux d'un local technique pour la section BMX à la base de loisirs. Ce total acheté 8385 € à la société Finnfrance de Nantes était opérationnel pour les manifestations de BMX de septembre.

- Le changement de la porte de la salle des fêtes. Porte en bois fabriquée par l'entreprise MARTEAU de Bazougers pour 2110 €.

L'association Animation Argentré est d'un dynamisme reconnu. La destruction du local dans lequel elle entrepose ses costumes (préfabriqué derrière la mairie) est programmée pour le printemps 2003. Une somme de 4500 € lui est allouée pour la reconstruction d'un module par les adhérents, à l'intérieur du hangar municipal de La Carie.

Le réaménagement des sanitaires à la garderie et à la cantine de l'école maternelle est en cours. Ce travail est confié aux services techniques municipaux. En effet, le changement de destination des locaux (ancienne école maternelle) imposait une adaptation urgente des toilettes. Nous le faisons savoir, afin de préserver le matériel audiovisuel des écoles, chacune d'elles s'est vue également dotée d'une armoire sécurisée pour préserver les équipements qui provoquent des tentations...

Nos agents des services techniques sont extrêmement sollicités et parfois inutilement pour des négligences. Tout en étant à l'écoute maximum des demandes d'intervention, nous demandons la compréhension des partenaires impatients qui peuvent avoir tendance à ne considérer que leur propre problème. Pour les petites réparations, par contre, notre réactivité dépend beaucoup de la rapidité avec laquelle nous avons connaissance des problèmes. Ampoule grillée, douche qui fuit, chauffage en panne... (je pense aux utilisateurs des salles), signalez immédiatement à la mairie tous dysfonctionnements constatés, nous ne cherchons qu'à les résoudre au plus vite.

J.-M. DUPUIS

BRÈVES D'ARGENTRÉ ... BRÈVES D'ARGENTRÉ ... BRÈVES D'ARGENTRÉ ...

Depuis 6 mois, nous avons mis en place ce système de communication simple qui permet aux associations de la commune de rappeler brièvement leurs activités aux Argentréens, service qui est apprécié et qui paraît satisfaire à la fois les destinataires et les responsables d'associations. Un grand merci à ces derniers pour avoir fait parvenir en mairie leurs informations dans les délais requis sans aucune relance de notre part.

ATTENTION, TOUTEFOIS, VOTRE TEXTE DOIT ÊTRE AUSSI CONCIS QUE POSSIBLE.

VOICI LES DATES À RETENIR POUR ADRESSER VOS INFORMATIONS À LA MAIRIE :

Date limite de dépôt de l'information en mairie

3 FÉVRIER
7 AVRIL
2 JUIN
1^{er} SEPTEMBRE

Date prévisible de parution

10 FÉVRIER
10 AVRIL
5 JUIN
5 SEPTEMBRE

**MAIRIE D'ARGENTRÉ : 30, rue du Maine - ☎ 02 43 37 30 21 - Fax 02 43 37 32 49
e-mail : mairie.argentré53@wanadoo.fr**

commission

voirie environnement espaces verts



Réfection des chemins ruraux

Pour l'année 2002, la commune a budgété une somme de 83.000 €. L'entreprise LOCHARD-BEAUCÉ étant la moins disante, son devis s'élevait à 61.393,07 € pour la réfection des chemins suivants (les travaux ont été réalisés pendant l'été) :

- > Chemin de l'Achellerie
- > Chemin de la Bodardière
- > Chemin de La Lourie

Agriculteurs qui êtes les principaux utilisateurs de ces chemins ruraux, vous pouvez constater que ces travaux d'entretien ont un coût relativement élevé, bon an mal an environ 70 à 80.000 €. Nous vous demandons dans la mesure du possible d'éviter certains transports (fumiers et autres) pendant les périodes très humides ou pendant les périodes de dégel. Merci de respecter ces quelques recommandations qui contribueront à maintenir en bon état notre réseau de voies communales.

Comité de gestion du plan d'eau

Comme les années précédentes, nous procéderons à un alevinage important dans le courant de l'hiver afin de satisfaire l'ensemble des pêcheurs.

Le plan d'eau a été fermé à la pêche le 15.12.2002 pour une réouverture de la pêche à la truite à la mi-février.



Henri MÉZIÈRE



Concours des Maisons Fleuries



2002

Catégorie Maison avec Jardin

Hors concours

M et Mme GUILMEAU Bernard
10, rue des Roitelets

1er Prix

M et Mme PAUMARD Paul - 9, rue du Bocage

2ème Prix

M et Mme JUDON Maurice - 6, rue du Bocage
et M et Mme DAVOUST Marcel - 3, rue de la Vigne

Catégorie Décor Floral sur la voie publique

1er Prix

M et Mme MARTEAU André - "Le Palis"

2ème Prix

M et Mme TROHEL - 14, rue des Fauvettes

3ème Prix

Mme LELIEVRE Denise - 22, rue du Vallon

Catégorie Balcons et Terrasses

Hors concours

M et Mme GUITTET Joël - 23, rue des Genêts
et M et Mme DUPUIS Lucien - 13, rue du Maine

1er Prix

M et Mme LANDAIS André - 2, rue des Rochers

2ème Prix

Mme PLEVEN Germaine - 2, rue des Mésanges

Catégorie Fenêtres et Murs

1er Prix

M et Mme TRIQUET - 10, rue des Sports

Catégorie immeubles collectifs

1er Prix

Gendarmerie

Catégorie Artisans et Commerces

1er Prix

M et Mme BLOT Gilbert - 6, rue des Roitelets

2ème Prix

M et Mme MARSOLLIER Patrick - 5, rue du Bocage

Toutes nos félicitations à ces heureux lauréats, et merci à tous les jardiniers amateurs qui par leurs efforts contribuent à rendre notre village toujours plus accueillant. Tous ne peuvent pas être récompensés, de nouveaux lotissements se créent et de nouveaux «jardiniers» arrivent qui ont besoin aussi d'encouragements. Notons aussi que les critères de jugement évoluent : on vous demande de prêter attention non seulement à la variété des fleurs mais aussi à la diversité des feuillages et des arbustes. Le jury communal passe au début juillet (ce qui nous est imposé par le jury départemental) et nous savons bien que certains jardins peuvent être beaucoup plus jolis quinze jours plus tard, ce qui est fort heureux : c'est toute l'année que notre commune se doit d'être accueillante.

Argentré continue à être remarqué par les instances départementales pour la qualité de son environnement.

En 2002, la commune était hors concours pour le fleurissement de printemps (1er l'année dernière). Ce classement a été confirmé cette année et nous a valu la remise d'un diplôme, de bons d'achat de 74 € et de plantes.

Cette année, nous allons concourir pour la 2ème fleur et nous encourageons vivement la population à nous aider à fleurir notre commune.

Henri MÉZIÈRE

ZOOM

sur la zone d'act

La zone d'activités de la Carie a vingt ans. Après avoir connu des fortunes diverses, elle se porte on ne peut mieux aujourd'hui, puisqu'elle accueille une nouvelle entreprise (Raval'Ouest) et accompagne le développement d'une seconde (LPS).

RIQUE

HISTO

C'est en 1983 que la commune d'Argentré a décidé de créer la zone d'activités de la Carie avec les premiers achats de terrain, et c'est le 1^{er} octobre 1984 que le dossier de lotissement a été approuvé par le Conseil Municipal. Fin 1988, la commune a ouvert un atelier-relais de 500 m² livré en 1989. Puis, un nouvel atelier-relais de 2000 m² a été réalisé en 1990. Enfin, le syndicat du pays des 5 rivières (dissout depuis) a construit un 3^{ème} atelier-relais en 1991.

Tous ces ateliers ont connu différents déboires. Les entreprises qui s'y sont installées au début ont dû affronter de graves difficultés qui les ont contraintes à cesser leurs activités, avec toutes les conséquences que cela représentait pour la commune, tant sur les plans économique et humain que financier.

Puis, la Communauté de Communes du Pays de Laval (CCPL) s'est mise en place au 1^{er} janvier 1994 en prenant entre autres la compétence économique, ce qui a permis de mutualiser les risques et de dynamiser le développement économique.

Enfin, un investisseur local a décidé de réaliser des bâtiments industriels mis à la disposition des entreprises sur la zone, ce qui a entraîné une accélération de l'activité économique.

Aujourd'hui, la ZA de La Carie comprend une quinzaine d'entreprises qui emploient une centaine de personnes :

- SIGNASOL (marquage du sol),
- EURL ROCHER (charpente, couverture),
- STBO (traitement du bois),
- CAM (coopérative agricole),
- PRESTAGRO (machines et matériel pour l'industrie agroalimentaire),
- PACK OUEST (emballage),
- PACK HORIZON (fabrication d'emballages),
- TECHNI INDUSTRIE (tôlerie industrielle),
- TRANSPORTS ARGENTREENS (autocariste),
- AGRIGEL (produits surgelés),
- LPS (balayage de voiries),
- SODIMOBIL (fabrication de matériel de bureaux et présentoirs métalliques).

Le pari tardif et difficile de 1983 a été gagné. Maintenant, Argentré est fière de sa zone d'activités.



José Manuel Da Silva Brito va implanter son entreprise «Raval'Ouest» sur une parcelle de 3500m² à la Carie.

José Manuel Da Silva Brito, (Raval'Ouest) : «La Carie est un choix géographique stratégique»

La zone d'activités de la Carie va accueillir «Raval'Ouest», une entreprise de maçonnerie créée il y a un an par José Manuel Da Silva Brito, portugais de 34 ans habitant en Mayenne depuis 10 ans.

Pour ce jeune chef d'entreprise, qui multiplie les chantiers dans la première couronne de Laval et qui a embauché un salarié, c'est le «site idéal».

Depuis sa création, il y a un an, comment se porte «Raval'Ouest»?

«Bien ! La demande est forte. Elle émane à la fois des particuliers et des constructeurs : il y a de plus en plus de lotissements qui se construisent près de Laval. Nous faisons essentiellement des travaux sur des maisons neuves : ravalement, murs, terrasses... Mais il nous arrive de faire de la rénovation, par exemple du piquetage de joints. Le bouche à oreilles commence à fonctionner. Je connais bien mon métier : cela fait neuf ans que je travaille dans la maçonnerie en Mayenne».

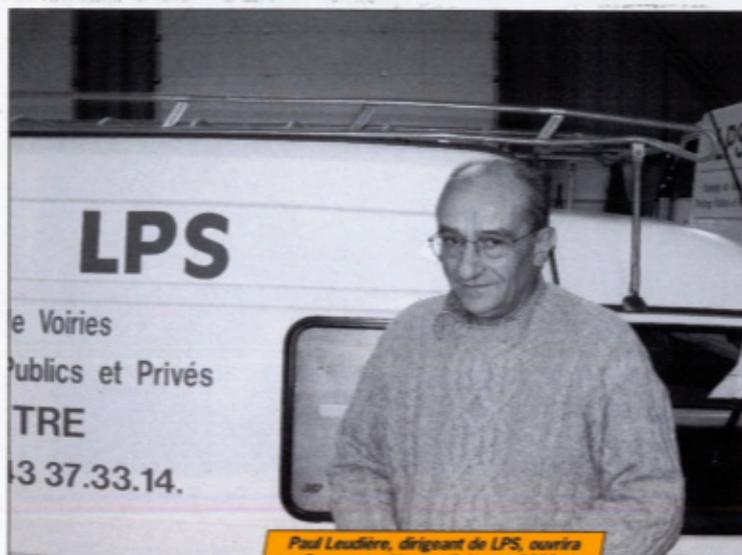
S'installer à la Carie est-il stratégique ?

«Le petit local dont nous disposons actuellement à Laval n'est pas adapté à nos besoins. Il nous faut un espace plus vaste, qui reste proche de l'agglomération lavalloise. En effet, nous travaillons beaucoup dans les communes de la 1^{ère} couronne, telles que Argentré, Bonchamp, Forcé, où les pavillonneurs font appel à nous. La zone de la Carie me semblait particulièrement bien située. C'est pourquoi j'ai fait l'acquisition d'une parcelle en forme de rond-point de 3500 m², où je vais faire construire un local de 210 m² et ma maison d'habitation. L'ensemble devrait être prêt fin 2003».

Vous prévoyez donc un développement de l'entreprise ?

«L'activité marche bien, nous avons du travail prévu jusqu'en août 2003. Nous avons toutes les chances de nous développer, aussi je préfère voir grand, puisque la parcelle le permet. J'ai imaginé un local professionnel spacieux, composé d'un hangar, d'un bureau et de vestiaires. Mon objectif est d'abord de m'installer ici, et après, on verra ! Si tout va bien, j'embaucherai d'autres maçons d'ici quelques années».

activités de «LA CARIE»



Paul Leudière, dirigeant de LPS, ouvrira 3 agences décentralisées en 2003.

Paul Leudière, dirigeant de LPS : «Trois agences dans les départements voisins en 2003»

L'entreprise «Leudière Prestation de Service» spécialisée dans le balayage de voiries, créée il y a neuf ans par un Argentréen, Paul Leudière, et qui s'est installée dans la zone d'activités de la Carie à Argentré en avril 2001, devrait ouvrir trois agences dans trois départements limitrophes en 2003. Le chef d'entreprise fait le point sur son activité.

Comment évolue l'activité de votre entreprise ?

«Depuis quelques années, nous connaissons une progression régulière, avec une augmentation du chiffre d'affaires de l'ordre de 20 à 25% par an. Nous travaillons beaucoup pour la collectivité : au total, 100 communes essentiellement mayennaises nous confient l'entretien de leurs voiries. Dans le domaine des travaux publics, nous sommes sollicités par des entreprises privées comme Eurovia, Star ou Appia Pays de Loire, pour le nettoyage après les chantiers, dans tout le grand Ouest de la France. L'entreprise s'est développée et compte aujourd'hui 10 salariés et 11 machines.»

Qu'est-ce qui a motivé le choix de la Carie ?

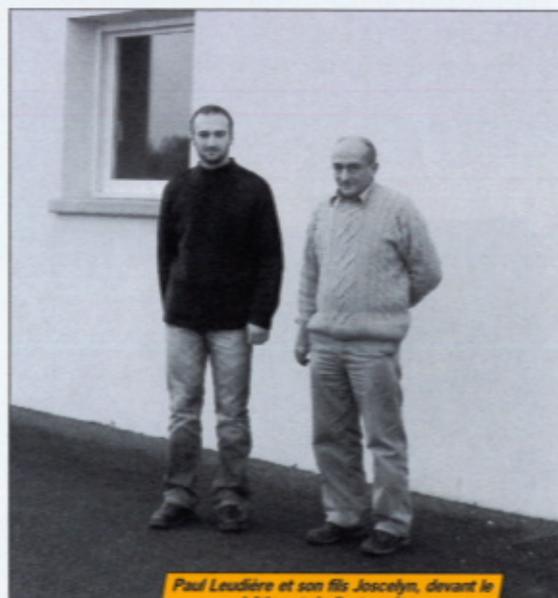
«Avec un carnet de commandes de plus en plus rempli et un nombre de machines et de personnels plus important, nous avons besoin d'un grand local. La Communauté d'agglomération lavalloise, qui est propriétaire des zones d'activités de la première couronne de Laval, offrait, sur l'achat d'un terrain, une réduction de 1525 euros par emploi créé, à raison de 4 emplois créés dans les 5 ans suivant l'installation. Argentréen, j'ai naturellement choisi la zone d'activités de la Carie. La parcelle fait 3500 m² et le local 700 m², ce qui nous permet d'envisager des agrandissements. L'atelier, inauguré le 5 décembre 2002, s'avère déjà trop étroit ! Il sera certainement agrandi en 2004.»

En 2003, vous ouvrez trois agences hors département. Le siège restera à Argentré ?

«Oui, le siège restera ici. L'objectif est de développer l'activité travaux publics et l'activité collectivité dans les départements voisins. Une première agence a ouvert dans la Sarthe le 1er janvier 2003, une autre ouvrira en Ile et Villaine le 1er avril 2003, et la troisième sera prête dans le Maine et Loire le 1er juillet 2003. Chacune de ces agences sera chapeautée par un responsable, qui devra développer le commercial dans son secteur. Nous embaucherons donc trois nouveaux salariés durant le premier semestre 2003.»

Avez-vous l'intention de vous diversifier ?

«Nous préférons nous développer dans les domaines que nous connaissons et maîtrisons bien. Afin de mieux répondre à nos clients, nous menons actuellement une démarche qualité qui devrait nous permettre d'être certifiés ISO 9001 version 2000 en mars 2003, et ISO 14001 (environnement) début 2004. Ma volonté est d'optimiser les performances de l'entreprise, avant de la laisser, dans 6 ans, lorsque je partirai à la retraite, aux mains de mon fils Joscelyn, qui travaille déjà avec moi depuis 4 ans.»



Paul Leudière et son fils Joscelyn, devant le bâtiment de l'entreprise.

L'ÉCOLE MAURICE RAVEL

Comme l'an passé, l'École de Musique et de Danse Maurice Ravel a effectué une très bonne rentrée avec une nouvelle hausse de son effectif. 390 élèves suivent des cours de danse, de formation musicale, vocale et instrumentale. Depuis l'année précédente, des cours de danse débutants ont lieu à Argentré. La création de ces classes est une grande réussite puisque 25 Argentréens de 5 à 7 ans se retrouvent tous les jeudis à la salle des fêtes entre 17h et 19h.



MANIFESTATIONS EN 2003

- Samedi 11 janvier 2003** Concert et repas dansant à 19h30 aux Angenaises à Bonchamp (orchestre, danse, ensemble vocal et atelier jazz)
- Dimanche 26 janvier 2003** Après-midi rencontre d'orchestres juniors à l'Huisserie.
- Samedi 1er février 2003** Déplacement (en car) de l'Ensemble Vocal à La Suze/Sarthe 18h Raccord (puis buffet) et à 20h30 Concert
- Mardi 11 février 2003** Concert d'ensembles de cuivres à Entrammes (salle des fêtes) à 20h30.
- Sam. 29 & Dim.30 mars 2003** Rencontres de Chorales de l'agglomération Lavalloise aux Angenaises à Bonchamp.
- Mardi 1er avril 2003** Concert des Bois à Argentré (salle des fêtes) à 20h30.
- Samedi 12 avril 2003** Concert des Orchestres et Atelier Jazz (salle de Louigné) à 20h30.
- Samedi 17 mai 2003** Concert éducatif pour certaines classes des écoles des 6 communes du SMU, à Bonchamp (avec orchestre de l'École M. Ravel).
- Samedi 24 mai 2003** Master Class pour les trombonistes de la région avec Bruno FLAHOU.
- Dimanche 25 mai 2003** Concert autour du trombone avec Bruno FLAHOU, soliste international (participation de l'orchestre d'harmonie) à Bonchamp.
- Samedi 14 juin 2003** Fête de la musique à Forcé dès 18h.
- Samedi 21 juin 2003** Gala de danse aux Angenaises à Bonchamp à 20h30.
- Dimanche 22 juin 2003** Participation d'ensembles à la fête des peintres à Parné-sur-Roc.
- Vendredi 27 juin 2003** Barbecue de l'association des Amis de la Musique (orchestres, de l'ensemble vocal et de l'atelier jazz).



Fête de la Musique à Argentré - Juin 2002

Pour tout renseignement,
contacter le directeur au
02 43 91 45 45
ou
06 84 37 69 33

«RÊVES D'ÉTOILES»



GALA de
Juin 2002

Association des Amis de la Danse d'Argentré, Bonchamp, Entrammes, Forcé, Louvigné, Maisoncelles-du-Maine et Parné/Roc. L'association «Rêves d'Étoiles» a pour vocation d'accompagner et de soutenir les projets de l'école de Danse et en particulier de son professeur, Marie-Danielle MOUÉTAUX.



L'année 2002-2003 démarre bien, le nombre d'élèves continue de progresser avec pour cette année, 134 élèves répartis en 14 cours :

- > 10 cours jeunes sur Entrammes,
- > 2 cours jeunes sur Argentré,
- > 2 cours adultes sur Entrammes.

Plusieurs projets sont au programme

- Une participation de quelques danseuses à la soirée organisée le 11 janvier 2003 à Bonchamp par l'association des Amis de la Musique.

- Un séjour jeunes mis en place par le comité de jumelage qui se déroulera fin avril début mai à Rosendahl avec la participation d'une trentaine d'élèves qui présenteront un spectacle.
- Le gala annuel fixé le samedi 21 juin 2003, salle des Angenoises de Bonchamp.

L'assemblée générale du 15 novembre dernier a permis aux parents présents d'échanger sur ces projets et de proposer leurs idées pour améliorer l'organisation du gala qui nécessite plusieurs mois de préparation : achats tissus, coupe, couture, accessoires...

Chaque année, environ 150 costumes sont confectionnés. Nous remercions toutes les personnes qui participent au succès de notre spectacle et comme chaque année, les parents seront sollicités pour les costumes de leurs enfants.

La composition du bureau est un peu modifiée : Véronique GUÉNET quitte l'association (un grand merci pour sa collaboration), Christine RÉAUTÉ rejoint le groupe. Nous souhaitons que de nouveaux parents s'investissent, en particulier sur la commune d'Argentré, afin de représenter toutes les communes.



L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS D'ARGENTRÉ



Lors de l'année 2002, nous avons constaté une augmentation d'interventions par rapport aux années passées, pour les sapeurs-pompiers d'Argentré, ceci est probablement dû au redécoupage des zones.

Ces interventions se répartissent de la façon suivante :

- 19** interventions pour feu,
- 72** interventions pour malaise à domicile, accident domestique, accident de sport,
- 28** interventions pour accidents sur voie publique,
- 45** opérations diverses pour nids d'insectes, inondations, etc...

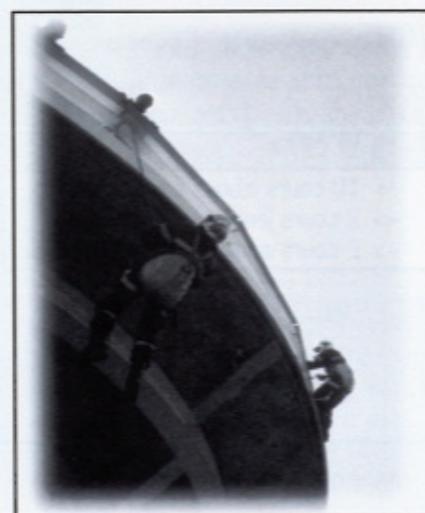
Au mois de juin dernier, une manœuvre avec le matériel de lot de sauvetage et de protection contre les chutes a été réalisée sur le pont de Pritz à Changé, celle-ci avait pour but de préparer six sapeurs-pompiers à l'examen de caporal, en fin d'année. Mise en œuvre de cette manœuvre sous la vigilance d'un formateur, le caporal-chef Bernard COLLET.

En fin d'année, tout le personnel a été formé pour l'utilisation d'un défibrillateur semi-automatique (DSA). Cet appareil est utilisé pour les personnes victimes d'un malaise cardiaque. Tous les véhicules de secours aux asphyxiés et blessés (VSAB) devraient bientôt en être équipé.

Cette année, l'amicale des sapeurs-pompiers a organisé une sortie en car d'une journée au Puy du Fou avec visite du grand parcours la journée et cinéscénie le soir. La garde a été assurée par les collègues n'ayant pas fait cette sortie pour des raisons diverses.

N'oubliez pas pour un appel d'urgence, composez le 18 sur poste fixe ou le 112 sur portable.

■ Les sapeurs-pompiers d'Argentré



A.A.P.P. "La Jouanne"

Société de pêche (Argentré-Bonchamp)



LA PÊCHE : UNE PASSION

La pêche est une passion qui mérite d'être mieux connue. Elle demeure un loisir accessible à tous et procure des joies sans cesse renouvelées à tout âge.

Le rôle de la société locale est de veiller à la protection du patrimoine piscicole. Elle rassemble des bénévoles et a pour but de gérer les



droits de pêche, d'effectuer des travaux de mise en valeur piscicole (entretien des rivières, frayères...), de participer à la lutte contre le braconnage et la pollution et enfin, de promouvoir l'éducation des pêcheurs.

Les pêcheurs d'Argentré-Bonchamp se sont réunis dernièrement et ont élu leurs responsables. A noter, cette année, une baisse du nombre d'adhérents, 178 cartes ont été vendues contre 215 l'année précédente.



Suite aux élections, Christian BARROCHE, Thierry COUPEAU et Bertrand COUSIN pour Argentré, Marcel GARNIER et Robert LAPIERRE pour Bonchamp ont rejoint le conseil d'administration qui passe ainsi à 16 membres. Pierre CHESNEL a été élu président par ses pairs, il sera secondé par Francis GOUGET, vice-président. Le secrétariat sera assuré par Gilbert GOULAY et Auguste CORMIER. La trésorerie sera suivie par Claude GROUSSARD et Bertrand COUSIN.

Les pêcheurs sont invités à prendre leur carte soit à Argentré, soit à Bonchamp afin de soutenir l'action des bénévoles qui œuvrent pour le bien-être de tous.

ADMR

L'ASSOCIATION DU SERVICE A DOMICILE

Association intercommunale d'Argentré, d'Entrammes, de Forcé, de Louigné, de Parné/Roc et de Soulgé/Ouette

De multiples services à votre disposition

AIDE À DOMICILE

- pour les familles avec enfants avec une technicienne d'intervention sociale et familiale (T.I.S.F.)
- pour les personnes âgées, handicapées ou pour des familles avec des aides à domicile

PORTAGE DE REPAS

s'adresser à M. Albert MARTEAU - tél. 02 43 37 35 84

INSTALLATION DE TÉLÉALARME

L'association mène une réflexion sur le droit au choix et le droit au risque pour les personnes âgées désirant rester chez elles et essaie de le mettre en application.

Pour tout renseignement s'adresser à :

Mme BARROCHE (aide à domicile et téléalarme)
Mme LESAGE (T.I.S.F.)
ou à la secrétaire de mairie qui transmettra.

A.G.O.R.A.

Animation de la Garderie et Organisation de la Restauration Scolaire

L'association A.G.O.R.A. permet de réunir les représentants des parents des enfants fréquentant la garderie municipale et le restaurant scolaire, les employés et les élus afin d'échanger les diverses suggestions pour améliorer les services de la cantine et de la garderie.

L'assemblée générale s'est déroulée le 19.11.2002.

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentants de la municipalité :

J.-M. DUPUIS, Ch. LEFORT, Ch. TERRIER.

Représentants du personnel :

R. AZÉ, S. BLIN, E. COUSIN, N. FIORI,
Y. PÉCULIER, S. ROUZIER, J. VIVEN.

Représentants des parents :

E. BUCHAULT, J. FOUCHER, P. MORISSEAU,
S. PICOT, C. RALU, M.-O. ROUXEL.

* Les élections de la composition du bureau auront lieu le mardi 10 décembre.

CENTRE AÉRÉ

Le nombre d'enfants inscrits au centre aéré augmente et s'élève en moyenne à :

- 46 enfants en 1ère semaine
- 46 enfants en 2ème semaine
- 33 enfants en 3ème semaine
- 24 enfants en 4ème semaine
- 88 familles dont 23 extérieures (Soulgé/Louigné)
- Le mercredi (pendant la période scolaire) : présence de 20 à 30 enfants)
- Pendant les vacances scolaires : présence de 10 à 30 enfants par jour.



AMICALE LAÏQUE DES ÉCOLES PUBLIQUES

L'Amicale Laïque, grâce à ses actions menées tout au long de l'année scolaire récolte des fonds qui permettent aux deux écoles publiques d'Argentré d'organiser différents projets.

Cet argent est destiné à financer des activités, classe de neige, classe de découverte, projections de documentaire, visites diverses (musée, auditorium, bibliothèque...) etc.

L'année scolaire est rythmée par plusieurs manifestations : la fête de Noël (organisée en collaboration avec les équipes enseignantes), suivie d'un repas dansant durant le mois de décembre. Puis la traditionnelle soirée choucroute courant mars, la fête de plein air (fin juin) et le concours de pétanque au début du mois de septembre.



Le bureau pour l'année 2002/2003 a été renouvelé lors de l'assemblée générale en octobre dernier, il se compose ainsi :



- Présidente : Marylène LE MENTEC
- Vice président : Laurent MORISSEAU
- Trésorier : Mike PACKER
- Trés. adjointe : Clarisse LEGAY-LEROY
- Secrétaire : Sylviane MOREAU
- Secrétaire adjoint : Eric JEGO
- Membres : Sandrine DEXET
Cendrine FAGNOT
Jean FOUCHER
Laurence GUITTET
Nathalis LOURDAIS
Philippe LE MENTEC
Patrice LECOQ
Laurent LEGODAIS
Alison PACKER
Catherine LOUPY
Laurence BRICARD
Olivier MERCIER
Eric MOTTAIS
Nicolas AMIARD



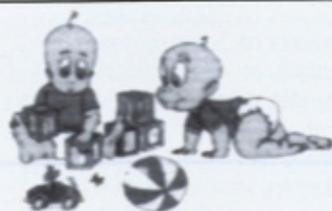
Pour de plus amples renseignements, contactez :

Marylène LE MENTEC - 02 43 37 82 29
Sylviane MOREAU - 02 43 37 37 63

e-mail de l'amicale :

amicale.laique.argentre@libertysurf.fr

Association LES BABIE'S



Créée en novembre 2002, l'association «les Babie's» permet de favoriser les rencontres entre assistantes maternelles, les jeunes enfants jusqu'à trois ans et les jeunes parents.

L'objectif de ces rencontres est de favoriser la sociabilité des enfants dès leur jeune âge et de permettre aux assistantes maternelles et aux jeunes parents de sortir de leur isolement et de dialoguer et échanger leurs idées. Lors de nos premières rencontres en octobre, nous avons accueilli en moyenne 15 à 20 enfants.

Nous nous réunissons une matinée par semaine, soit le mardi, soit le jeudi au 2, rue de la Vallée, dans une salle, près de la garderie municipale.

**Pour tous renseignements
contacter :**

Marie-Hélène MAINE
02 43 37 32 59

Marie-Claude GRUAIST
02 43 37 36 77

ATELIER THÉÂTRE D'ARGENTRÉ

La saison 2002-2003 affiche un effectif de 43 personnes (17 enfants, 11 adolescents et 15 adultes).

Les 3 ateliers sont dirigés chaque mercredi par un professionnel, Bertrand FOURNIER, de la Compagnie du théâtre Dû.

Le fruit des nombreuses répétitions vous étonnera, vous brusquera, vous enthousiasmera.

Rires et frissons garantis !

Coordonnées : mairie d'Argentré
ou Etienne PATARD - 02 43 37 30 49 (ap. 20h)



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 23 mai 2003
à 20h30 à Argentré



MANIFESTATIONS

à vos agendas !

18 JANVIER 2003

Grande soirée Karaoké
Salle des Fêtes d'Argentré (sur réservation)

VENDREDI 18 AVRIL 2003

Représentation des groupes ados et adultes
20h30 à Argentré

SAMEDI 19 AVRIL 2003

Représentation des groupes adultes et enfants
20h30 à Argentré

SAMEDI 10 MAI 2003

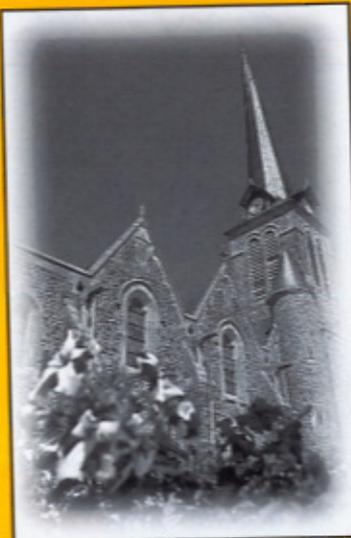
Représentation des groupes ados et adultes
20h30 à Soulgé/Ouette

Paroisse Saint-Melaine en Val de Jouanne

LES DATES ET LIEUX DES PREMIÈRES
COMMUNIONS ONT ÉTÉ FIXÉES COMME SUIV :
11 & 18 mai 2003 à Bonchamp
29 mai 2003 à Soulgé/Ouette
1er juin 2003 à Argentré
8 juin 2003 à Louverné

PROFESSION DE FOI

18 mai à Argentré
25 mai à Louverné
29 mai à Soulgé-sur-Ouette
8 juin à Bonchamp



COMICE AGRICOLE

Le comice agricole d'Argentré
tiendra sa MANIFESTATION ANNUELLE
le **SAMEDI 28 JUIN 2003**
allée d'Hauterive à Argentré.

A partir de 10 heures, le public pourra
venir se promener et ainsi côtoyer le
monde rural ; vous trouverez sur place
buvette et restauration.

Le jugement de bétail est ouvert à
tous jeunes de moins de 25 ans et
donnera lieu à des récompenses.

Cette journée que les agriculteurs-
éleveurs veulent comme une rencontre
entre citadins et ruraux se clôturera
par une soirée entrecôte (sur
réservation) puis dansante avec
l'orchestre de l'édition précédente.

**RÉSERVEZ DÈS À PRÉSENT
CETTE DATE
SUR VOTRE CALENDRIER.**

Didier MOTTIER - Le Président

CLUB DES AÎNÉS

Vallée de la Jouanne

L'année 2002 a été pour le club des aînés une année d'activités et d'animations.



Visite du Château de Montaigu

L'année a donc débuté le 17 janvier avec l'assemblée générale et la galette des rois.

En février, un bon repas au restaurant des Pêcheurs, quelques animations.

Les randonnées pédestres ont repris de mars à novembre dans les chemins d'Argentré mais aussi de Bazougers, Montsûrs et Louverné.

Le 6 mai, notre responsable Cyr nous a emmené visiter les serres de la ville de Laval : 35 randonneurs ont pu admirer le fonctionnement moderne des serres pour les plans de fleurs et d'arbustes. Visite de l'abbaye de la Coudre avec le passage d'une vidéo sur la vie de la communauté des Cirterziennes, le magasin de l'abbaye et ses produits monastiques.

Le 12 juin, fête de l'amitié à Mayenne : les aînés ont pu admirer l'exposition de travaux manuels faits par nos adhérents.

Voyage-séjour du 6 au 11 mars à Ste-Maxime, en TGV, pour certains c'était une première !

Le 17 juillet, voyage à Brézé, visites des souterrains du château de Brézé, des caves creusées dans le tuffeau et de la Roseraie de Courcipleu.

Voyage à Verdun, Ligne-Maginot et Reims du 18 au 21 septembre.

Le 9 octobre, voyage à Sulniac, visites des fleurs de balcon, le musée miniatures de château en allumettes, la cidrerie artisanale.

L'animation gym d'entretien a repris ses cours en octobre après une année de sommeil ; une vingtaine d'adhérents profite du cours de Mylène.

Le 9 novembre, repas du club des aînés Vallée de la Jouanne au restaurant des Pêcheurs. Ce jour a été pour le président Emile BRAULT et les adhérents l'occasion de fêter les 95 ans de notre doyenne du club, Aline FOURNIER, celle-ci s'est vu offrir une composition florale puis une chorale maison d'une quinzaine de membres a interprété une chanson de circonstance composée par Irène GOULAY.



Bonnes Fêtes de fin d'année à tous et à l'an prochain.



Sur l'air de "Il était un petit navire", ces paroles ont été écrites en l'honneur d'Aline FOURNIER qui a eu 95 ans le 13 décembre dernier.

oo oo oo oo

Il était un joli p'tit dame (bis)
qui vit le jour en-en mille neuf cent sept (bis)
ohé ! ohé !
ohé ! ohé ! les amis
fêtons tous ensemble quatre-vingt quinze ans (bis)

oo oo oo oo

Jour après jour ——— vie laborieuse (bis)
vous a permis mi mi mi d'arriver, là ! (bis)
ohé ! ohé !
ohé ! ohé ! les amis
fêtons tous ensemble l'honneur du travail (bis)

oo oo oo oo

Souvenez-vous de la bascule (bis)
de vos clients i i i ici présents (bis)
ohé ! ohé !
ohé ! ohé ! les amis
fêtons tous ensemble l'amabilité ! (bis)

oo oo oo oo

Chaque jeudi, c'est la belote (bis)
joyeuses parties é-é-éclats de rire (bis)
ohé ! ohé !
ohé ! ohé ! les amis
fêtons tous ensemble votre fidélité (bis)

oo oo oo oo

Ne calez pas, Madame Aline (bis)
on reviendra à-à-à-pour les cent ans (bis)
ohé ! ohé !
ohé ! ohé ! les amis
fêtons tous ensemble votre anniversaire. (bis)

COMITÉ DE JUMELAGE

ARGENTRÉ-LOUVIGNÉ-BABENHAUSEN



Echange officiel : soirée photos



Vendredi soir, 8 novembre 2002, les membres du Comité de Jumelage et les participants à l'échange officiel de mai 2002 s'étaient donnés rendez-vous à la salle des loisirs de LOUVIGNÉ pour une soirée photos et vidéo. Ce sont près de 60 personnes qui ont répondu à l'invitation.

Cela a été l'occasion de rappeler les bons moments passés lors de ce dernier échange avec nos amis allemands.

Des panneaux regroupaient plus de 200 photos prêtées par les membres du Comité. André DORGÈRE et Lydie DEUIL s'étaient

chargés de la mise en place des photos sur les panneaux.

Un film de 20 minutes retraçait les principaux moments du voyage. Un grand merci à René BUARD, le cameraman et à André DORGÈRE, le réalisateur. Une soirée aux accents bavarois qu'il n'était pas possible de terminer sans déguster une bonne bière allemande au son des musiques souabes.

Encore un grand merci à tous ceux qui ont participé à cette chaleureuse ambiance, soit par leur participation, soit par leur précieux coup de main.



"Gallusmarkt" à Babenhausen le 03-10-2002



8^{ème} édition, le 3 octobre dernier, du célèbre "Gallusmarkt" de Babenhausen, un marché d'automne spécialement dédié à la France. Plus de 200 crêpes, presque 100 portions de bœuf bourguignon, environ 50 litres de vin français ou d'autres spécialités de la Mayenne comme le cidre délicieux et le pommeau étaient au rendez-vous.

Une chance, le temps était de la partie. il n'a pas plu. Le soleil et les températures clémentes jusqu'au soir ont récompensé la peine des organisateurs. une nouvelle réussite pour cette équipe désormais bien rodée : du montage techniquement parfait des étals, à l'équipement

du bar en passant par la décoration traditionnelle en bleu, blanc, rouge... toute une ambiance !

Une ambiance que les hôtes ont trouvé si confortable qu'il a fallu utiliser la «violence douce» pour persuader les amis du vin de retourner à la maison vers 19h30 ou d'aller au prochain bar pour faire l'«After-Market-Party».

Un détail : l'hôte le plus éloigné ne venait pas de France mais de Londres !

Quel dommage que la foire soit si rapidement finie. Il y aurait beaucoup à dire...

Encore une fois, un grand merci pour tous ceux qui ont aidé !!!



Et maintenant ??

Nous travaillons des deux côtés pour un échange de jeunes qui aura lieu chez nous pendant les vacances de Pâques, probablement du 19 au 25 avril (dates exactes à confirmer).

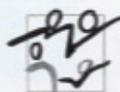
Le but est de sillonner Argentré et Louvigné à pied, caméras et

appareil photos en bandoulière : il s'agit d'étoffer notre site internet et de donner envie à beaucoup de venir nous voir.

Un programme détaillé sera diffusé dès que possible ; il se peut qu'une visite en commun soit organisée à EURODISNEY...
Affaire à suivre !

A bientôt.





FAMILLES RURALES



Activités

Gymnastique Adultes

Ce ne sont pas moins de 39 femmes (toutes d'Argentré) qui peinent, chaque lundi soir sous le rythme cadencé des musiques outre-atlantique. La monitrice (Sonia GUÉROT) fait mener un train d'enfer chaque lundi suivant, nous ne sommes pas moins nombreuses.

A croire que l'on aime ça...



Activité Babygym

Pour sa quatrième année d'existence, l'activité baby-gym bat son plein. Après deux premières séances «full-up», force a été de constater que nous devons doubler le cours. En effet, 30 enfants âgés de 3 à 6 ans sont inscrits cette année.

Un grand merci à la section Basket pour nous avoir cédé la salle multisports à l'heure où nous en avons besoin.

Les séances ont lieu tous les mercredis, en période scolaire, à la salle multisports, de 16h à 16h45 pour les plus grands et de 16h45 à 17h30 pour les plus petits.

Les cours donnés par Sonia GUÉROT (monitrice de la gymnastique adulte également) sont suivis avec assiduité.

Petit Rappel

- 1999-2000** Naissance de l'activité baby-gym à Argentré
- 2000-2001** 6 inscrits (6 d'Argentré) - Abandon de l'activité à la Toussaint
- 2001-2002** 11 inscrits (7 d'Argentré / 3 de Soulgé / 1 de Louvigné)
- 2002-2003** 30 inscrits (14 d'Argentré / 5 de Soulgé / 10 de Louvigné / 1 La Chapelle Anth.)



VOS CONTACTS FAMILLES RURALES ARGENTRÉ

Services Jeunesse

- Baby-sitting Georgette FOURNIER ☎ 02 43 37 37 91
- Baby-gym Maryse LAUNAY ☎ 02 43 37 20 74
- Marie-Noëlle THIAULT ☎ 02 43 37 31 35
- Animations petites vacances .. Georgette FOURNIER..... ☎ 02 43 37 37 91
- CLSH Été..... Jean-Luc DUCHENE..... ☎ 02 43 37 32 19
- Transport Scolaire..... Yvette CHEVALIER..... ☎ 02 43 37 35 09
- Aide aux devoirs Marie-Jo TRICOT ☎ 02 43 37 33 48

Services Adultes

- Ateliers manuels (Noël, Pâques, etc)...Georgette FOURNIER..... ☎ 02 43 37 37 91
- Anglais Nicole LABILLE ☎ 02 43 37 32 60
- Yoga..... Nicole DUPUIS ☎ 02 43 37 39 29
- Gymnastique..... Isabelle COLLET..... ☎ 02 43 37 33 91
- Rallye pédestre Nicole LABILLE ☎ 02 43 37 32 60
- Visites Monique JUHEL..... ☎ 02 43 37 83 93
- Echanges de savoir-faire Renée TERRIER..... ☎ 02 43 37 30 47

Bilan Centre de Loisirs Juillet 2002

Le Centre de Loisirs Familles Rurales a ouvert 5 semaines du 2 juillet au 2 août 2002. Cette année, 139 enfants de 6 à 13 ans ont été accueillis ; la fréquentation a augmenté de 20% par rapport à 2001. L'association Familles Rurales et l'équipe d'animation ont ainsi assurées 1445 journées d'activités de loisirs à 105 familles des communes d'Argentré, Soulgé/Ouette et Louvigné.

Outre les activités hebdomadaires sur le Centre de Loisirs avec ses activités et ses sorties, l'équipe d'animation a proposé 4 mini camps de 5 jours, sur le thème de l'équitation (15 enfants de 8 à 10 ans), la découverte du poney (15 enfants de 6 à 8 ans), l'escalade et la spéléologie (9 enfants de 9 à 12 ans), la voile (23 enfants de 9 à 12 ans).



CAMP ADOLESCENT

Nouveau : suite à une demande d'un groupe de jeunes adolescents, l'association a organisé un camp de 10 jours (du 9 au 18 juillet 2002) à thème sportif, basé sur le VTT et les activités nautiques. Le groupe est revenu enchanté de ce séjour dans le sud mayenne et les activités ont été appréciées par les 17 jeunes de 14 à 16 ans des 3 communes.

Une expérience à reconduire.



UNION SPORTIVE ARGENTRÉ

Président : Marcel DAVOUST - ☎ 02 43 37 35 85 • Secrétaire : Béatrice HUET - ☎ 02 43 37 34 26 • Trésorier : Jean-Yves MOUSSAY - ☎ 02 43 37 35 60

président
basket-ball

Henri-Xavier ROUSSEL
1, rue des Roitelets
53210 Argentré
☎ 02 43 37 31 38

président
bi-cross

Laurent BESNIER
25, Hameaux du Palis
53210 Argentré
☎ 02 43 37 37 10

président
cyclotourisme

Monique GOUGET
12, rue du Lac
53210 Argentré
☎ 02 43 37 37 32

président
football

Bertrand LENAIN
18, rue de Bellevue
53210 Argentré
☎ 02 43 37 34 07

président
gym

Bernard RÉAUTÉ
2, rue du Champ de la Vigne
53210 Argentré
☎ 02 43 37 32 71

président
pétanque

Michel LERIOUX
1, rue de Bellevue
53210 Argentré
☎ 02 43 37 34 00

président
rando-pédestre

Jean-Marc DUPUIS
«Maritourne»
53210 Argentré
☎ 02 43 37 39 29

président
tennis

Marcel CHESNAY
5, rue des Mésanges
53210 Argentré
☎ 02 43 37 32 23

président
tennis de table

Patrick ZINS
"Le Moulin de la Roche"
53210 Argentré
☎ 02 43 37 86 08

président
volley-ball

Jacques DESNOS
Chemin des Rochers
53210 Argentré
☎ 02 43 37 38 68

ÉDITO DU PRÉSIDENT

L'U.S. Argentré est une grande équipe de sportifs, 650 au moins qui représente 25% de la population argentréenne.

À l'U.S., nous avons pratiquement presque tout le matériel pour nous épanouir dans notre sport favori, mais nous manquons de plus en plus de bénévoles : alors chers amis sportifs, faites tout simplement un petit effort de temps en temps et le problème sera réglé.

Une bonne nouvelle : la section «gym enfants» en sommeil depuis 5 ans devient «gym d'entretien» avec une vingtaine d'adhérents qui ne sont plus tout à fait des enfants mais toujours aussi souples.

Par contre, la section Handball, après 2 ans d'activité se met en repos pour une année.

Je suis de très près les réunions du Comité de pilotage qui associe

les présidents des sections de l'U.S. et la municipalité pour réfléchir aux futurs équipements sportifs (vestiaires, salle de convivialité...). Cela avance petit à petit.

Au nom de toutes les sections de l'U.S., je tiens à dire que j'apprécie beaucoup le travail fourni par Mylène LE PÉCULIER. Les ateliers de Mylène sont aussi très appréciés de tous nos jeunes Argentréens, lors des petites vacances ainsi qu'aux vacances d'été (n'hésitez pas à vous inscrire). Une autre génération qui retrouve une nouvelle jeunesse à la gym d'entretien ne me démentira pas.

Veillez noter les modifications (ci-contre) apportées dans la composition des bureaux de l'U.S.

Le président de l'U.S.
Marcel DAVOUST



section BMX

L'année 2002 est terminée pour nos pilotes ; elle fut pleine de satisfactions avec des courses de haut niveau. Onze pilotes ont été récompensés en championnat régional, sur la quinzaine qui disputait les courses.

Ce qui donne en résultats :

Pré-licenciés

- 3e Martin CHAMPION
- 4e Océane BESNIER
- 6e Corentin LESNÉ

Poussins

- 2e Yoann BESNIER
- 6e Niels FOUCHER

Pupilles

- 1er Charly BERTIN
- 2e Maxime GENEST
- 3e Terry BESNIER

Benjamins

- 2e Raphaël BESNIER

Cadets

- 3e Florian GENEST
- 2e Florian GENEST en cruiser



Très bonne participation aussi au championnat de France avec 12 pilotes en 1/4 de finale à Luisant près de Chartres, 9 pilotes en 1/2 à Machecoul (44), et 5 pilotes en finale de France à Nogent-le-Roi.

Précisons également que 3 pilotes ont couru au championnat d'Europe en Allemagne : Florian GENEST, Maxime GENEST et Marie HUET.

Ajoutons que 10 pilotes ont participé à

l'Indoor de Tours, course de niveau international, dont une bonne place pour Yoann BESNIER qui a terminé 6e en finale.

Le club se porte bien avec de nouveaux licenciés qui porteront les couleurs argentées pour la saison 2003 (26 pilotes).

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter :

Laurent BESNIER - ☎ 02 43 37 37 10
Béatrice HUET - ☎ 02 43 37 34 26

section BASKET-BALL



A qui vous adresser ?

Secrétaire : Sandrine ZINS - ☎ 02 43 37 86 08
Président : Henri-Xavier ROUSSEL - ☎ 02 43 37 31 38
Vétérans : Fabrice JAZAT - ☎ 02 43 37 31 98

Cette année, la section basket-ball a étoffé son équipe d'encadrants avec l'arrivée de David MÉZIÈRE, entraîneur de l'équipe senior masculine.

Anne BRIÈRE et Pauline BRICHET intègrent l'encadrement de l'école de basket et préparent leur examen de mini animateur de basket.

Côté arbitrage, Pierre HOUDOU prépare un diplôme d'arbitre départemental.

Côté effectifs, une petite baisse est car la section n'a pas de Baby basket pour cette saison.

Depuis le début du championnat jeune, la plupart des équipes ont de très bons résultats. Les cadettes sont 2ème et resteront en DF2, les minimales filles en entente avec Montsûrs, sont 1ères et devraient monter en DF1 pour la 2ème phase de championnat. Les benjamins sont 1ères et devraient elles aussi monter en DF1 pour la 2ème phase de championnat. Les poussines 2ème année, en entente avec Louvigné, monteront en DF2. Les poussines 1ère année devraient se maintenir en DF2. Les cadets monteront en DM2. Les poussins, en entente avec Louvigné, resteront en DM3. Les mini-poussins commenceront à faire des plateaux en décembre.



Nous pouvons nous réjouir du travail de fond établi par les encadrants de l'école de basket mais surtout du travail de Mylène au sein de la section. L'avenir du club est assuré par la qualité de nos jeunes pousses. En ce qui concerne les équipes seniors, pour les gars le maintien en DM2 est tout à fait à leur portée et la montée en DF2 pour les filles ne sera pas pour cette année.

Les vétérans loisirs lancent un appel car leur effectif est un peu juste. L'équipe vétérans est mixte.

Je remercie toutes les personnes qui cette année, se sont investies soit en tant que responsable de la salle, soit en tant qu'entraîneur, coach le samedi, en venant arbitrer ou tenir la table de marquage.

Le président

section FOOTBALL



A qui vous adresser ?

Bertrand LENAIN - ☎ 02 43 37 34 07
Pascal BELOT - ☎ 02 43 37 77 42



La saison est bien partie. Après une saison difficile l'an dernier au niveau des seniors, il a fallu repartir avec un nouveau groupe et un nouveau coach en la personne de Jean-Luc BOSSUAT. Nous le remercions ici d'avoir accepté de nous apporter son soutien. Il a réussi à mettre en place un groupe de moins de 18 ans et seniors du cru ; même si les débuts semblent difficiles, l'amalgame se fait doucement, laissons le temps au temps. Le groupe - 18 ans et seniors s'entraînent chaque mardi et jeudi dans la bonne humeur.

Les effectifs chez les seniors sont plus étoffés que l'an dernier, et nous avons 22 joueurs en - 18 ans pour apporter le renouveau futur.

En - 15 ans, le groupe est un peu juste (11), dommage que 2 joueurs d'Argentré soient partis, ça pénalise le groupe encadré par Pierre-Antoine GOULAY et Francis GOUGET.

En - 13 ans, c'est un tout jeune groupe qui arrive coaché par Didier BIHOREAU et Pascal LANDAIS.

N'oublions pas les benjamins et les poussins qui se défoulent le mercredi et le samedi : ils sont en pleine progression.

Nous terminerons avec une grosse ossature de débutants le samedi en école de foot ou en plateau avec des clubs voisins.

Une bonne nouvelle pour la section qui en avait besoin : 2 jeunes argentréens viennent de passer avec succès l'examen d'arbitre : merci Nicolas (LELIÈVRE) et Alexandre (DOISNEAU) et bon vent pour l'arbitrage.

Et si on parlait des vétérans ? Avec un effectif stable par rapport à la saison dernière (quelques arrêts compensés par l'arrivée de recrues) les vétérans continuent à pratiquer le football dans la bonne humeur chaque dimanche matin. Le mercredi soir est aussi l'occasion de se retrouver lors d'un entraînement qui permet de garder la forme. Les résultats sont au rendez-vous, l'équipe s'est qualifiée dernièrement pour les 1/8ème de finale de la coupe foot-loisirs. Allez, bonne chance pour le prochain tour.

Bonne saison à tous.
Le président



section CYCLO



Une nouvelle saison vient de démarrer avec un effectif en légère diminution par rapport à la précédente saison avec 26 licenciés (18 hommes et 8 femmes) malgré une constante augmentation de la population Argentréenne. Nous sommes certains que beaucoup de cyclos pratiquent ou aimeraient pratiquer le vélo et n'osent pas venir nous rejoindre lors de nos différentes sorties pourtant à la portée de tous puisque différents groupes sont constitués le week-end. Nous les invitons donc à venir voir comment cela se passe lors des sorties hebdomadaires.

Les horaires sont les suivants :

- Départ de l'église le samedi à 13h30 et 14h (distance moins importante).
- Départ de l'église le dimanche à 9h (8h30 à partir de début mars jusqu'à début novembre).



Plusieurs animations sont proposées au fil de l'année avec par exemple cette année une sortie au Mont-St-Michel et notre traditionnelle soirée dansante début octobre. Vous pouvez retrouver toutes les informa-

tions sur la vie de la section sur le site internet à l'adresse suivante : perso.wanadoo.fr/cyclo.sport.argentre/

Daniel HOUDOU

LES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Monique GOUGET
Vice-président : Marcel BOULVRAIS
Trésorier : Alain GOUGEON
Secrétaire : Daniel HOUDOU
Membres : Gisèle HEURTAULT
Patrick DEUIL
Claude FAUCHARD
Patrick MARSOLLIER
Daniel LESAINTE

section PÉTANQUE



L'U.S. Pétanque Argentréenne se porte bien avec près de 70 inscrits cette saison. Participation des licenciés aux championnats de la Mayenne. Quatre concours loisir furent organisés et quatre concours licenciés.

Pour tous ceux qui le désirent, on peut toujours s'inscrire auprès de Michel LERIOUX - 1, rue de Bellevue à Argentré.

section RANDONNÉE PÉDESTRE

Soixante six adhérents en 2003 : soit une augmentation de plus de 13%. C'est là un des bilans réconfortants de notre action au service de toute une partie de la population qui approuve la politique de mise en valeur des chemins communaux.

Une très forte participation également à l'assemblée générale d'octobre qui suivait une sortie hors sentiers habituels à Argentré. Il faut dire que le cadre agréable de promenade mis exceptionnellement à notre disposition par M. et Mme MOUSSAY (La Petite Choltière) et M. GROUSSARD (La Perrière) n'y est pas étranger. Nous les remercions encore.



Quand cet article paraîtra, les dix sorties 2003 (3ème dimanche de chaque mois) auront été arrêtées. Vous pouvez consulter le programme dans le panneau d'affichage place de l'église. En plus de la sortie annuelle en car au printemps sur une journée, le bureau réfléchit à l'organisation d'une journée découverte de Paris à pied. Affaire à suivre. Je dois préciser que pour des raisons d'assurance, seuls les adhérents de la section peuvent participer à ces sorties à un prix préférentiel, pour les autres, prévoir un léger supplément pour assurance spécifique.

JE VOUS RAPPELLE QU'IL EXISTE DEUX NIVEAUX D'ADHÉSION.

- > une simple adhésion au niveau de l'U.S. Argentré Randonnée Pédestre qui vous assure une couverture individuelle accident lors des sorties organisées par l'association exclusivement (coût de 7 €)
- > une affiliation à la Fédération Française de Randonnée Pédestre par l'intermédiaire du club, qui vous assure une pro-



tection, même pour une sortie individuelle sur l'ensemble du territoire. Possibilité d'adhésion individuelle (18 €) ou familiale pour les conjoints et les enfants fiscalement à charge (33 €).

Après les fêtes et les excès de fin d'année, pour un rapide rétablissement, rendez-vous rapidement sur nos chemins.

Bonne année 2003 à tous !

Jean-Marc DUPUIS - Le président

section VOLLEY-BALL

Voici déjà plusieurs mois que la saison sportive 2002/2003 est entamée et que volleyeuses et volleyeurs ont repris le chemin des salles de sport.

La section volley est composée d'une équipe seniors masculine qui évolue en D1 et d'une équipe minime filles.

Les résultats de ce début de saison pour les seniors sont satisfaisants et l'objectif est bien sûr de terminer ce championnat dans la première partie du tableau.

Engagée en coupe de la Mayenne à ce jour, un match et une victoire donc l'aventure continue.

Les matchs de championnat se jouent le vendredi soir et bien sûr, vous êtes invités gratuitement à venir nous encourager, il reste des places disponibles dans les gradins...

L'équipe minimes filles a brillamment débuté son championnat régional et espère poursuivre de la plus belle manière aussi bien en championnat qu'en coupe de la Mayenne.

3 joueuses de cette même équipe : Chloé GUYON, Ophélie LECROC et Estelle DESNOS ont été sélectionnées dans l'équipe départementale et ont participé à un tournoi interdépartemental qui s'est déroulé au Mans, bravo à elles.

Avec leurs entraîneurs, Mylène et Jean-Yves PAPIN, cette équipe se retrouve de manière assidue et dans une excellente ambiance, tous les vendredis de 19h15 à 20h45, pour leur entraînement.

Le président



INFO DERNIÈRE

Il n'est pas trop tard pour venir nous rejoindre à la section.

Pour vous qui désirez faire du volley loisir, prenez contact avec nous et en particulier avec
Jean-Pierre MORIN - (02 43 37 33 12)
Jacques DESNOS - (02 43 37 38 68)



La section volley vous souhaite à tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année



section TENNIS CLUB

Les activités du Tennis Club d'Argentré ont repris leur cours depuis la rentrée, avec comme objectif de proposer un maximum d'animations, d'intéresser toutes les générations, quelque soit le niveau de jeu de chacun :

- 37 jeunes de 7 à 17ans bénéficient des cours de l'école de tennis, dispensés par Stéphanie et Mylène, les lundi et jeudi soir, ainsi que le mercredi matin.

- 3 équipes Jeunes sont engagées en championnat par équipe, d'autres seront engagées à partir de janvier prochain.

Par ailleurs, comme les années passées, les animations Jeunes des vacances scolaires seront à nouveau proposées. L'intérêt est de faire découvrir le tennis à des jeunes qui ne connaissent pas encore ce sport.

Pour ce qui concerne les adultes, cette année, 8 équipes sont engagées en championnat :

- 3 équipes Senior homme
- 1 équipe Senior Femme
- 3 équipes Vétéran Homme
- 1 équipe Vétéran Femme

Une équipe a été engagée cette année dans le championnat Vétéran +45 ans.

22 vétérans participent à ces championnats, qui allient plaisir sportif et convivialité.

Des cours adultes sont actuellement proposés avec un programme en cours de 10 séances allant jusqu'en février prochain.

Pour ceux qui le souhaitent, un autre programme sera proposé sur le 1er semestre 2003. Les cours se déroulent le samedi matin de 10h à 11h.

En ce qui concerne le tennis Loisir, 2 tournois internes sont maintenant proposés dans l'année.

→ Le tournoi de rentrée se joue en simple, l'intérêt est de relancer la saison. Les différents championnats ne reprenant qu'en novembre, ce tournoi est l'occasion pour chacun de se revoir et de reprendre les rendez-vous d'entraînement.

→ Le tournoi en double du mois d'avril est une nouvelle formule que les participants ont beaucoup appréciée. Comme pour le tournoi simple, l'organisation par poule permet aux équipes (hommes, femmes ou même mixtes) de se rencontrer dans la bonne humeur, en dehors de l'esprit de compétition.

Notre satisfaction est grande de voir chaque fois plus de participants, dont de plus en plus de membres non compétiteurs.

Le prochain grand rendez-vous est le tournoi Adulte de fin d'année (du 20/12 au 05/01).

Ce tournoi est un moment très important de la vie du club. L'an dernier, 200 compétiteurs se sont déplacés de tout le département et des départements voisins pour disputer, au total, 200 matchs répartis sur toute la quinzaine.



Equipe jeunes composée de Damien ETILLIEUX, Clément BAGLIN, Simon BAGLIN et Arnaud LETHON

Le tournoi d'Argentré, qui pour la 1ère fois en 2001 avait lieu pendant les vacances de Noël, est maintenant un des plus importants du département.

Si vous souhaitez participer à ces animations, n'hésitez pas à nous contacter.
Marcel Chesnay - ☎ 02 43 37 32 23
Bernard Fauré - ☎ 02 43 37 36 20
Isabelle Lhotellier - ☎ 02 43 26 20 04

Vous pouvez désormais nous contacter par e-mail à l'adresse suivante : tennis.argentre@wanadoo.fr



Les vainqueurs et finalistes du tournoi Seniors et Vétéran, lors de la remise des prix le 06.01.02

section TENNIS de TABLE



Le lancement de la nouvelle saison a été marqué par un changement d'organisation au sein de la section. Marcel DAVOUST, après 20 ans de bons et loyaux services, a décidé de prendre un "léger recul" et de céder la présidence de la section.

L'ensemble des pongistes et moi-même le remercions pour tout le travail accompli.

La saison 2002•2003 a démarré sous de bons auspices, puisque près d'une dizaine de nouveau joueurs sont venus renforcer l'effectif de la section. C'est donc 3 équipes "seniors" et 2 équipes "jeunes" qui ont pu être engagées.

Chaque mardi, depuis début septembre, nos jeunes (de 18h30 à 20h) puis nos seniors (de 20h à 22h) affûtent leur jeu lors des entraînements avant d'en découdre dans leur championnat respectif les vendredis soir à partir de 20h30.

Alors, amoureux de la petite balle, n'hésitez plus, venez nous rencontrer lors des séances d'entraînement ou venez nous supporter les vendredis soir à la salle multisports.

La section tennis de table vous présente tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2003.

Le président



Journal découverte du tennis de table avec les jeunes argentréens le 8 juin 2002.

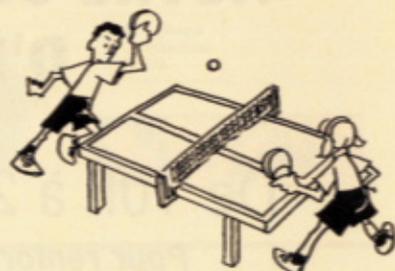
MANIFESTATIONS

à vos agendas !

VENDREDI 24 JANVIER 2003
en soirée, la section organise son tournoi annuel de tennis de table ouvert à tous les argentréens.

* * * * *

Et si vous pensez que la petite balle est vraiment trop insaisissable... alors nous espérons vous retrouver lors de soirée dansante le **SAMEDI 15 MARS 2003**



LE BUREAU 2002/2003

Président
Patrick ZINS
☎ 02 43 37 86 08

Vice-Président
Marcel DAVOUST
☎ 02 43 37 35 85

Secrétaire
Mickaël MELLIER
☎ 02 43 37 30 38

Trésorier
Christophe CARRL

Membres
Damién MÉTAYER
Fabrice TIERCELIN
Eric MOTTAIS



INFORMATIONS SUR LES DROITS DES VICTIMES

Vous avez été victime d'une infraction pénale, prenez note.....

ASSOCIATION OU SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires et être aidé dans vos démarches par l'association d'aides aux victimes

ADAVIP - 26, rue des Déportés à LAVAL - ☎ 02 43 56 40 57

Si vous avez déposé une plainte à la gendarmerie ou au commissariat, l'enquête effectuée sur l'infraction dont vous avez été victime sera transmise au Procureur de la République à Laval.

AUTRE SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES

De 10h à 22h du LUNDI au SAMEDI INCLUS

Pour renforcer l'accès des victimes aux services compétents

N° téléphone "Azur" 0810 09 86 09

(prix d'un appel local) - L'anonymat est respecté, il ne sera levé que si la victime désire être contactée directement par un service d'aide aux victimes.

LITIGES ENTRE PARTICULIERS, PENSEZ AU "CONCILIATEUR JUDICIAIRE"

Permanences du conciliateur de 10h à 20h,
les 2^{èmes} mercredis de chaque mois en mairies
d'ARGENTRÉ et de MONTSÛRS.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable

Nombre total d'abonnés : 4953 dont 983 à Argentré. La population concernée par le service est de 11732 habitants. Le prélèvement d'eau au captage de Montroux pour l'année 2001 est de 680.186 m³, et nous avons importé 290.138 m³ de Laval pour subvenir à nos besoins.

La délégation du service public d'eau potable et d'assainissement par affermage qui était à renouveler, est attribuée à la société SAUR pour une période de 12 ans à partir du 1er janvier 2003. Pour limiter l'importation d'eau de Laval, plus coûteuse que celle du captage de Montroux, la SAUR s'engage à réduire les fuites sur le réseau dans les années à venir (rendement de 82% en 2005).

Le projet d'installation d'un adoucisseur collectif au captage de Montroux suit son cours, en conséquence nous vous recommandons de ne pas vous précipiter pour vous équiper individuellement.

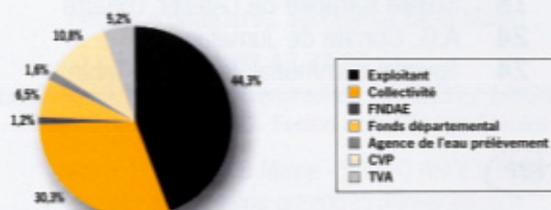


PRIX DE L'EAU

COMPOSANTE DE LA FACTURE D'UN USAGER DE 120 M³

	01.01.2001	01.01.2002	Variation
Exploitant	85,96	90,88	+5,73%
Collectivité	61,04	62,20	+1,90%
FNDAE	2,56	2,56	0,00%
Fonds départemental	12,98	13,39	+3,14%
Agence de l'eau prélèvement	3,60	3,29	-8,67%
Contre valeur pollution (CVP)	22,08	22,08	0,00%
TVA	10,35	10,69	+3,28%
Total (€ TTC)	198,57	205,09	+3,28%

RÉPARTITION AU 1ER JANVIER 2002



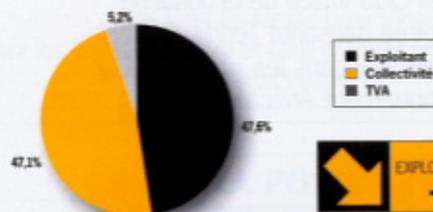
VARIATION (HT)
EXPLOITANT - COLLECTIVITÉ
+ 3,28%

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

COMPOSANTE DE LA FACTURE D'UN USAGER DE 120 M³

	01.01.2001	01.01.2002	Variation
Exploitant	77,60	71,00	-8,51%
Collectivité	68,86	70,26	+2,03%
TVA	8,06	7,77	-3,55%
Total (€ TTC)	154,82	149,03	-3,55%

RÉPARTITION AU 1ER JANVIER 2002



VARIATION (HT)
EXPLOITANT - COLLECTIVITÉ
- 3,55%

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE CONSOMMATION

BILAN DE L'ANNÉE 2001

S.I.A.E.P. d'Argentré-Sud : Argentré, Bazougers, La Chapelle-Rainsouin, Soulgé/Quette.

BACTÉRIOLOGIE 100% d'analyses conformes

Paramètres chimiques	Unité	Limites de Qualité	Concentration		
			Moyenne	Minimale	Maximale
Chlore libre	mg/l		0,14	0,00	0,35
Chlore total	mg/l		0,15	0,05	0,40
pH		6,5 <pH< 9	7,46	7,24	7,67
Conductivité	µS/cm		658	475	695
Turbidité	NTU	2,00	0,26	0,05	1,35
Dureté totale	°F		35,7	35,0	36,2
Titre alca complet	°F		25,9	25,7	26,2
Chlorures	mg/l	200,0	38,0	38,0	38,0
Fluorures	µg/l	1500	90	90	90
Nitrates	mg/l	50	46,3	34,0	54,5
Matières organiques	mg/l	5,00	0,00	0,00	0,00
Fer	µg/l	200	14	14	14
Manganèse	µg/l	50	0	0	0
Atrazine	µg/l	0,10	0,09	0,07	0,13
Atrazine Desethyl	µg/l	0,100	0,34	0,17	0,61

CONCLUSION SANITAIRE

Eau conforme aux normes des eaux destinées à la consommation humaine en ce qui concerne les paramètres mesurés en 2001 à l'exception des légers dépassements relevés sur les nitrates et les pesticides. Nitrate : la valeur réglementaire de 50 mg/l a été dépassée en février, mars et avril 2001 (le respect de la valeur limite de 50 mg/l pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons alimentés avec l'eau du robinet). Pesticides : il s'agit d'une norme de précaution très inférieure aux seuils de toxicité connue. L'eau distribuée est très calcaire, sa teneur en fluor est faible.

LE CALENDRIER des FÊTES pour 2003

Janvier

- 10 Vœux de la municipalité
- 10 Galette Pétanque
- 10 Galette Tennis de Table
- 11 Galette des Rois Sapeurs Pompiers
- 16 A.G. Club Vallée de la Jouanne
- 17 Galette Cyclo
- 18 Soirée Karaoké de l'Atelier Théâtre
- 24 A.G. Comité de Jumelage
- 24 Tournoi communal Tennis de Table



Février

- 8 Repas dansant École St-Cyr/Ste-Julitte
- 15 Couscous A.F.N.

Mars

- 2 Bal Club Vallée de la Jouanne
- 15 Soirée dansante Tennis de Table
- 16 Carnaval dans les rues C.M.E.J.
- 29 Choucroute Amicale Laïque

Avril

- 1^{er} Audition École de Musique
- 5 Soirée théâtre École St-Cyr/Ste-Julitte
- 12 Soirée Basket
- 21 Pétanque
- 18-19 Représentations Atelier Théâtre
- 22 au 25 Réception de jeunes Allemands

Mai

- 10 Commémoration de l'Armistice
- 18 Randonnée découverte Familles Rurales
- 23 A.G. ADMR
- 31 Repas des Sénégalais de la Mayenne

Juin

- 10 Pétanque concours Vétérans
- 15 Fête plein air des Écoles Publiques

- 22 Fête plein air École St-Cyr/Ste-Julitte
- 22 Bal Club Vallée de la Jouanne
- 28 Comice Agricole

Juillet

- 4-5 Spectacle Animation Argenté
- 5 Moules-frites BMX
- 11-12 Spectacle Animation Argenté

Août

- 30 Pétanque

Septembre

- 6 Pétanque Amicale Laïque
- 7 Foire à la Marabille
- 7 Bal Club Vallée de la Jouanne
- 13 BMX semi-nocturne
- 18 Pétanque
- 20 Pétanque

Octobre

- 11 Soirée dansante Cyclo
- 18 Médailles du travail + Maisons fleuries
- 19 Bal Club Vallée de la Jouanne

Novembre

- 16 Commémoration Armistice
- 16 Loto École St-Cyr/Ste-Julitte
- 29 Repas des aînés de la commune

Décembre

- 13-14 Ste Barbe des Sapeurs-Pompiers
- 19 Fête de Noël École St-Cyr/Ste-Julitte
- 20 Fête de Noël Écoles Publiques
- 31 St-Sylvestre



ETAT-CIVIL

Arrêté au 6 novembre 2002

NAISSANCES

Pauline MONTEBAULT - "Les Choltières"
 Abel FORICHER - "Le Pavillon de Grenusse"
 Favien GUILLET - 18, rue des Rochers
 Réza MADIOT - 10, Hameau du Palis
 Emilien VANNIER - 27, rue des Genêts
 Killian CHEVILLARD - "La Griffériaie"
 Maxime PICQUET - 10, rue des Fauvettes
 Louise BOSCHER - 6, rue de l'Europe
 Anaëlle BONDIS - 20, rue des Tilleuls
 Thomas LEROY - "La Torterie"
 Dylan BONDIN - 9, rue François Brisard
 Dorian MÉSANGE - 9, rue de la Vallée
 Aurélie BELOT - 11, rue des Frènes
 Kilian COQUEMONT - 29, rue des Genêts

MARIAGES

Emmanuel COURCELLE et Maryline HILBERT
 Anthony HUET et Virginie HUBÉ
 Cyrille DORGÈRE et Sandrine BRIÈRE
 David MÉZIÈRE et Gaëlle LEROYER
 Samuel BELLIER et Aurélie POLLAS
 Jérôme CACHEUX et Jessica PAUMARD
 Frédéric MÉZERETTE et Emmanuelle HEURTEBISE
 Sébastien RÉGNAULT et Stéphanie LEPECQ
 Yannick DIVAY et Valérie HUBERT
 Xavier GREVILLE et Thérèse FOUCAULT
 Arnaud GOHIER et Sophie MARTIN

DÉCÈS

Renée OZÉRÉE née HENRY - 35, rue des Mésanges

INFORMATION

Les permanences du conciliateur du Canton d'ARGENTRÉ,
 Monsieur **René CANAT**,
 ont lieu à la Mairie d'ARGENTRÉ, de 10h à 12h
le 2ème mercredi de chaque mois.

Pour tout renseignement,
 appeler la mairie au **02 43 37 30 21**

DÉCHETTERIE

LA DÉCHETTERIE EST OUVERTE TOUTE L'ANNÉE

le lundi de 11h à 12h (sauf en août)
 le samedi de 14h à 18h du 1er avril au 30 septembre.
 le samedi de 14h à 17h du 1er octobre au 31 mars.
 le mercredi de 17h30 à 19h30 du 1er avril au 30 juin.
 NOTA : Elle n'est ouverte qu'aux particuliers
 de la communauté d'agglomération de Laval.

DÉCHETS SÉLECTIFS : 3 POINTS

Sur parking de l'école J.Y. Cousteau
 A la déchetterie et Chemin des Marzelles

MAIRIE

Permanences des Élus sur Rendez-Vous
 Heures d'ouvertures Secrétariat de la Mairie

Tél. 02 43 37 30 21

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 9h-12h30 / 14h30-18h
 Jeudi de 9h à 12h30 - Fermé au public l'après-midi

Mairie : 30, rue du Maine - 53210 ARGENTRÉ
 e-mail : www.mairie.argentre53@wanadoo.fr

NOUVEAUX ARRIVANTS

LA MARINE RECRUTE ET FORME

Nous conseillons aux personnes arrivant dans la commune
 de passer à la mairie avec 1 pièce d'identité
 ou le livret de famille pour s'inscrire
 sur les listes électorale et faire changer les adresses sur
 différents papiers.

LA POSTE

Receveur : ☎ 02 43 37 30 53 - Guichet : ☎ 02 43 37 30 00

HEURES DE LEVÉES DES BOÎTES AUX LETTRES

Chemin des Rochers : 17h50
 Place de l'église à 17h55

BIBLIOTHÈQUE

En attendant mieux pour bientôt, nous rappelons qu'il y a,
 à la mairie, un dépôt de la bibliothèque départementale de prêt.
 Les livres sont mis gratuitement à votre disposition.
 S'adresser à la mairie.

PENSONS AU VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou tout autre matériel ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
les samedis et mercredis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les propriétaires et détenteurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

les tarifs communaux

	2003	
	Tarifs commune	Tarifs hors commune
	CUISINE RESTAURANT MUNICIPAL	
CAUTION	762,00	
LOCATION		
Particuliers/Entreprises/etc	122,00	152,00
Associations communales	46,00	
Participation forfait au ménage pour 2h	15,00	15,00

	2003	
	Tarifs commune	Tarifs hors commune
	AUTRES SALLES COMMUNALES	
CAUTION	457,00	
LOCATION	122,00	152,00

	2003		Observations
	Tarifs commune	Tarifs hors commune	
	LOCATION DE MATÉRIELS		
<i>Sono salle des fêtes</i>			
CAUTION	457,00		
LOCATION	(a)	(a)	¹⁰ à disposition avec la location salle des fête
<i>Sono portative</i>			
CAUTION	457,00		
LOCATION	(b)	(b)	¹¹ uniquement Ass. Communales
Plateau déchets verts	15,00		
Plateau gravats et gros encombrement	30,00		¹² 46,00 si tri nécessaire
Table (l'unité)	2,30	2,30	
Chaise (l'unité)	0,30	0,30	
CAUTION (pour tables et chaises : pour un lot)	76,00		
Travée (l'unité) + Bâches	30,00		gratuit pour les Ass. ayant fabriqués les travées. Montage - démontage inclus
CAUTION (par travée)	152,00		
<i>Vaisselle</i>			
par assiette, verre, tasse (soucoupe)	0,15	0,15	
par couvert	0,10	0,10	
le couvert complet	0,15		uniquement Ass. Communales
CAUTION (par un lot)	76,00		
<i>Montant supplémentaire en cas de casse ou de perte</i>			
par assiette, verre, tasse (soucoupe)	2,80		
par couvert	1,40		



LES TARIFS GARDERIE ET RESTAURANT MUNICIPAL

- AU 01/01/2003 -

GARDERIE	Tarif au 01/10/02
Matin ou soir	1.42 €
Matin et soir	2.23 €
Demi-journée	2.70 €
Journée	5.00 €

CANTINE	Tarif au 01/09/02
Repas enfant	2.60 €
Repas adulte	4.02 €
Repas pers. âgées	3.48 €
Repas préparé pour l'extérieur (fourniture seule)	
• Enfant	2.47 €
• Adulte	3.68 €

	2003	
	Tarifs commune	Tarifs hors commune
	DROIT DE PLACE	
A l'année	76,00	
par passage	23,00	



LOCATION DE MATÉRIEL



Mairie :

30, rue du Maine
Tél. 02 43 37 30 21
Fax 02 43 37 32 49

